

Le Fureteur Breton



Fondateur M. LE DAULT.

(Ar Furcher 'Brezonek)

Bulletin Documentaire Illustré

Paraissant tous les deux mois (3 fr. par an)

SOMMAIRE :

Gabriel Vicaire et Perrinaïc : Ch. LE GOFFIC. — *Panneau de la Reine Anne* : LÉON DUROCHER. — *Maison Mortuaire de Duguay-Trouin* : Edgar MAREUSE. — *Oculistes Bretons* : F. GUÉGUEN. — *La Condamnation de Kergariou* : LÉON DUBREUIL. — *Kerjean et Laubardemont* : Fr. SAULNIER. — *Le Pourpoint de Charles de Blois* : J. ROLLAND. — *Les Dix à Rome* : De BERGEVIN. — *Souvestre et le Protestantisme* : Marcel GUIEYSSE. — *Rues de la Bretonnerie* : Félix LORIN. — *La Gale de Transmission* : Pierre LAURENT. — *Le Cambronne de Groix* : BLEIMOR. — *Poneys d'Ouessant et d'Islande* : Den. KERAMBRUN. — *Saint-Michel et les Celles* : D. BERNARD. — *La Langue bretonne sous la Révolution* : Em. GILLES — *Le Président Marmouz* : Fonton JEAN.

Réponses : Le Chamillard, Corot en Bretagne, Les Armes d'Auray.

Questions : Un Rohan hôtelier, Cadet Rousselle à Rennes, Champagny, Vaches à pis rouge, A qui Saint-Gildas ?

Illustrations : La Corn-Hirlaz, Reine de Coat-An-Noz, Signaculum de Merdrignac.

Le Délégué du Comité
LÉON DUROCHER
PARIS, 99, Boulev. Brune (XIV^e A.)



HENRI FALQUE,
Libr. Déposit.
PARIS, 86, Rue Bonaparte

Les Bretons et Mariani

Au Vin Mariani

Salut, libérateur du mal de surmenage.
Qui répare des ans l'irréparable
outrage !]

D^r Marcel LABBÉ,

Ancien interne des hôpitaux de Nantes.
(Fig. Contemp., X)

LE FURETEUR BRETON

Abonnem. 3 fr. (Etranger 3 fr. 50).
Edit. de luxe, 5 fr. (Etranger, 5 fr. 75).

L'abonnement, payable d'avance, est
perçu soit par traite (frais en sus), soit par
mandat adressé directement au Comité
du F. B. Il a remise aux libraires pour
abonnements recrutés par eux ne portant
que sur la première année. — L'année
commence avec le numéro d'Oct.-Nov.

Spécimen contre 3 fr. 30.

Gabriel Vicaire et Perrinaïc

Un des plus intéressants chapitres de cette 3^e Série de *L'Âme Bretonne* qui vient de paraître chez Champion pour le régal des fureteurs, est, par sa précision documentaire, celui qui a pour titre : *La Vraie Perrinaïc*. Très nettement Ch. Le Goffic oppose la Pierronne de l'histoire, la Pierronne de Jean Chuffart, de Jean Graverend et de Jean Nider à la Perrinaïc de Quellien, au personnage de rêve dont le charme poétique récemment encore séduisait le P. Coube, Nicolas Honel et M^{lle} Le Fur. À ce propos nous demandons à Ch. Le Goffic quels furent, parmi les hommes de lettres, les plus fervents admirateurs de l'héroïne prônée par Quellien. Le Président du Comité Gabriel Vicaire nous entraîne sur son balcon de Run-Rouz, et, nous montrant une flèche de granit :

Parmi les littérateurs que le barde trécorrois conquit au culte de Perrinaïc, je n'en citerai qu'un : celui qu'à la fin de ce mois le bronze doit faire revivre à la cime d'une roche entre le port de Ploumanach et l'église de la Clarté. J'ai nommé Gabriel Vicaire, le poète des *Emaux Bressans*, qui est aussi (c'est par là qu'il nous appartient) le poète d'*Au Pays des Ajoncs*, délicieux rimeur que passionnaient les légendes et les traditions.

A ces légendes, à ces traditions il a consacré un certain nombre d'articles réunis dans un recueil posthume : *Études sur la poésie populaire*. Or dans ce recueil on a omis, à dessein peut-être, de faire figurer un article que voici, et que publia La Revue Hebdomadaire du 7 octobre 1893. C'est un dithyrambe alerte et enflammé en l'honneur de Quellien qui a entrepris de ressusciter la compagne de Jeanne d'Arc : « Une idée qui lui fait honneur. Il s'est juré d'élever tout là-bas, parmi les genêts, sur le Menez-Bré, à quelques lieues de la mer dolente, un monument à sa pauvre petite compatriote Perrinaïc. Il a mis dans sa tête de pur granit que cela se ferait, et cela se fera ».

Gabriel Vicaire prévoit l'objection : « Mais, direz-vous, qui est Perrinaïc ? » Vicaire répond, en ardent néophyte : « Vous ne la connaissez pas ! Je n'en suis aucunement surpris. Moi-même, il y a quelque temps, j'ignorais son existence. Puis, en vilain sceptique que je suis, j'ai eu des doutes. Mais Quellien m'a converti. Ecoutez Quellien... »

Et c'est en effet Quellien que l'on croit entendre, pendant que le « converti » traite de mécréant Voltaire, coupable d'avoir en son *Dictionnaire philosophique* médité des « faiseuses de miracles, compagnes de Jeanne et soumises à frère Richard », pendant que Gabriel

Tome V, Août-Sept. 1910

XVI

Eaux-Fortes de Mordant

Tryptique Ouessantin (COTTET).
Brefonnes au menhir (LUCIEN SIMON)
Sapho (ARY RENAN)

Aquarelles de J. Forges

Paysages et vieilles Maisons

Auray, Huelgoat, Lannion, Trégastel.

Prix spéciaux pour nos fureteurs.

ANGÉLICA DES PYRÉNÉES

Distillerie de Matha (Char.-Inf.)

O Bardes, pour votre soulas,
C'est l'Angélica douce et blonde
qu'il faut qu'à la face du monde
On verse dans la korn-hirlas.

DOM VERMAD.

HOTEL BELLE-VUE

Limbourg, Ploumanach
(Tableaux de Guillo, Osteriad, Forges, Méheut).

PHOTOGRAPHIE DE L'EXPOSITION

C. ROBERT & C^o

Paris, 65, Av. de la Bourdonnais

— « 0 » —

Diplôme d'Honneur

Sirop Famel

(Paris, Rue de la Réunion, 86.)

Non, le véritable Hydromel
N'est pas le mousseux Chamillard,
Ni le Chifféré babillard :
Car le véritable Hydromel
Est, je crois, le Sirop Famel.

LORD SETH.

C. DUCHEMIN

6, Rue des Capucins, Lannion

LIVRES BRETONS, FAIENCES, POSTALES, etc.

Avis aux Fureteurs

Notre ami Maurice Le Dault ne pouvant, par suite de ses occupations et de ses déplacements, assumer la besogne croissante qu'implique l'administration du F. B., l'administration et la rédaction sont centralisées 99, Boulevard Brune (Paris, XIV^e A.)

HOTEL DUGOY

(LE HUELGOAT)

Cuisine renommée

Chœur recommandé aux Orphéons :

SALUT AU CLOCHER,
d'Em. Westly.

Couronné au Concours de Musica.
Gaudet, Paris, 4, Boul. Bonne-Nouvelle.

INDEX

très détaillé du

Fureteur Breton

(4 premiers tomes)

Envoi recommandé : 1 fr.

Vicaire stigmatise « je ne sais plus quel dominicain à la solde de l'Angleterre, qui pour justifier le supplice de Jeanne d'Arc, entreprit de la calomnier, elle et ses compagnes... »

Jeanne d'Arc ! Le disciple de Quellien lui préfère Perrinaïc : « La petite Bretonne, elle, résolue, prête aux pires sacrifices, est toute timide et modeste, d'autant plus attachante. Elle se blottit volontiers dans l'ombre de sa grande sœur. Le plein soleil l'effraye ; il n'est pas fait pour elle. Jeanne est à tous, Perrinaïc à bien peu. Voilà de quoi l'aimer davantage !... » Et il l'aime si bien qu'il narre son histoire :

Ce qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que ce fut une enfant très douce et très pieuse, d'une imagination vive, un peu exaltée, mais qui se repliait sur elle-même et ne faisait pas grand bruit au dehors. Elle ne devait pas beaucoup parler. En revanche elle aimait, et de toute son âme. Seulement cet amour était d'essence supérieure, il n'avait rien de profane. C'était plutôt de la pitié que de l'amour, la grande pitié qu'il y avait au royaume de France, au Bro-Gall, comme disaient les gens de là-bas. La guerre de Trente ans [lapsus pour Cent ans] avait laissé en Bretagne bien des haines contre l'Anglais. Perrinaïc, quelle que fût sa condition, dut souvent l'entendre maudire l'envahisseur brutal... Elle dut s'attendrir sur le sort du dauphin, si traitreusement frustré de son héritage par une mère infâme et un père idiot. Avec cela elle passait une grande partie de ses journées à l'église, et ces sombres petites églises des villages bretons, si simples, si calmes, si vraiment religieuses, si pleines de foi, sont terriblement suggestives. L'âme enfantine de Perrinaïc s'y épanouit en liberté... »

Après avoir suivi pas à pas la « Petite Perrine » jusqu'au bûcher du parvis de Notre-Dame, Gabriel Vicaire s'écrie : « Bientôt, je l'espère, notre siècle sceptique et gouaillieur verra se dresser sur la cime du Menez-Bré l'image de l'enfant ingénue que Dieu visitait et qui mourut d'avoir eu pitié de ce pays de France où on a oublié jusqu'à son nom. Déjà l'architecte du monument est désigné ; c'est M. Félix Olivier. Le sculpteur a fait sa maquette : c'est M. Pierre Ogé... La statue, tournée vers la Manche, rappellera à tous une des pages les plus douloureuses de notre histoire... »

Quand l'article parut, je raillai doucement Gabriel Vicaire, lui jetant à la face les proses fulminantes de La Borderie, de Trévédy, de Luzel, et la « queue de cerf-volant » d'Ern. Renan. Vicaire esquissa un geste ennuyé :

— Tu comprends ! Quellien...

Je compris en effet. L'auteur de l'article de la Revue Hebdomadaire dit : « Ecoutez Quellien. Il est persuasif. » Et ce qui acheva de persuader Vicaire, ce fut le caractère poétique de l'aventure. Il reproche à St-Marc Girardin d'avoir parlé de l'humble Bretonne « en professeur, non en poète. » Le poète déclare : « L'imagination, en pareil cas, peut se donner libre carrière... Nulle part il ne fleurit tant de roses à la fois que dans ces enclos légendaires, vaguement baignés d'un soleil de rêve. » Il cite avec enthousiasme le bardit de Quellien, ce bardit que Quellien devait prendre plus tard pour une chanson populaire recueillie par lui. A ce propos, regrettons que le gwerz de Quellien n'ait pas inspiré à Gabriel Vicaire une adaptation en vers français analogue au très beau poème que le *Keris* d'Olivier Souvestre inspira au poète d'*Au pays des Ajoncs*, lorsque celui-ci promenait ses rêveries devant la mer écumeuse de Ploumanach.

Et tenez ! Quel ironique et charmant démenti la réalité inflige aux prophéties de Gabriel Vicaire ! Celui qui présageait la glorieuse et prochaine résurrection de la compagne de Jeanne d'Arc va revivre, parmi les fleurs d'or, ressuscité par le ciseau du sculpteur Pierre Lenoir, tandis que Perrinaïc... Quellien lui-même, qui ne fut pas seulement « un terrible homme, un Gascon de Bretagne plus Gascon que la Gascogne » mais qui est aussi « un poète de sentiment très pur et d'ardente imagination », notre cher Quellien aura sans doute quelque jour son buste à La Roche, avant que sa Perrinaïc ait une statue sur le Menez-Bré.

Ch. LE GOFFIC.



La Payse, le joli roman de Ch. Le Goffic, émigra chez Gillequin ; l'éditeur de La Renaissance du Livre en prépare, avec l'auteur, une nouvelle édition, revue, remaniée. — En ce qui concerne Gabriel Vicaire, rappelons que l'inauguration du médaillon dû au sculpteur Pierre Lenoir aura lieu le dimanche 28 août, à Ploumanach. La veille, dans le Parc-Ar-Lann de M^{me} Léderlin, Matinée Vicaire, avec causerie d'Anat. Le Braz, et avec le concours de M^{mes} Rouver, Pierre Weber, Haina du Fretay, Cornélie Psichari, de MM. Léon Durocher, F. Gérard, F. Menez, etc. Programme illustré par J. Forges.



Panneau de la Reine Anne

J'avais fait vœu de pèleriner, après le Pardon de Montfort-L'Amaury, à N. D. de Longpont (S. et O.), où l'Abbé J. Mathurin signale la présence d'une ancienne statue de la Reine Anne. Le peintre Duvanel et l'archéologue Félix Lorin, qui devaient m'escorter, ne purent s'entendre sur le choix d'une date estivale : le pèlerinage fut remis à l'automne. Je me consolerais difficilement du retard, si la côte perrosienne ne m'avait offert une Reine Anne très inédite, une Reine Anne en châtaignier noirci : l'épouse du Père du Peuple habite, en face des Sept-Iles, le manoir d'un poète, converti en musée, le *Kergoz* d'Albert Clouïard. Ah ! que ce *Kergoz* me rajeunit...

En ce temps-là (89) « le Barde » (Quellien) abritait à l'angle des rues Denfert-Rochereau et du Val de Grâce ses pénates gyrovagues. Je vins le surprendre un soir en son cabinet de mythes. Le sagace Rochois n'avait pas encore découvert Perrinaïc : il venait de découvrir M. Chessé, ancien gouverneur de la Guyane Française et de Tahiti, organisateur d'une exposition de Cidres et Poirés. S'étant invité au banquet d'ouverture, l'auteur de *Loïn de Bretagne* conta si bien, au dessert, la légende du moine Théliau et des marais de Dol, qu'on le chargea de constituer un jury pour la dégustation de poèmes en l'honneur du cidre. Quellien se constitua le jury :

— J'ai là des bottes de rimes exécrables. Impossible de primer le moindre envoi !

Ce verdict m'attrista : je dirigeais lors une revue intitulée *La Pomme*. Je m'accordai la permission de feuilleter les manuscrits :

— Par Théliau ! m'écriai-je au bout de six secondes, voici des strophes pleines de sève robuste, de santé mousseuse. — Tu crois ! — J'affirme.

Quellien prit la plume : « Le jury, à l'unanimité... » Huit jours après, un artiste du Théâtre Sarah Bernhardt déclama, au coin du Pont de l'Alma, le *Cidre doré* d'Albert Clouïard. Le poète primé devint le filleul littéraire de Quellien, fréquenta le Dîner Celtique, récita des vers, écrivit un livre : notes de voyages rédigées avec un compagnon de route : *Tro-Breiz* que tracèrent deux plumes alertes

fixées à deux pen-baz vigoureux. Ce *Tro-Breiz* arracha Clouïard aux séductions de Paris. Se détachant de la barque d'Isis, sa barque cingla vers la rade de Perros-Guirec... Sur les hauteurs qui contemplent la Pointe du Skével le lauréat des Cidres et Poirés aménage à cette heure un musée breton où se heurtent des bibelots recueillis au cours d'errances poétiques et fureteuses. Voici un St-Michel qu'invoquèrent les moines de l'Abbaye de Beauport ! un St-Yves venant de Kermaria-Sulard... ou de l'enfer. Oh ! ce St-Yves noir, avec des yeux de flammes, qu'on dirait évadé du séjour des avocats. Mais on sait ma dévotion pour la Reine Anne. Aussi, tournant le dos à St-Michel et à St-Yves, je reste en extase devant la patronne...

Mes genoux hésitent à fléchir. Est-ce bien là la « douce des douces » ? Femme solide, aux grâces rudes. Les cheveux, divisés par un peigne rustique, retombent en vagues lourdes qui s'écartent pour encadrer un front étroit, des joues larges. Je ne reconnais guère *ma* Reine Anne, la Reine Anne des miniatures, la Reine Anne de Bourdichon, la Reine Anne du *Livre d'Heures* : bosse frontale baignée de lueurs mystiques : cheveux d'or se réfugiant, d'un vol droit, en la niche du chaperon, cheveux lisses courant se perdre — sans raie médiane, sans fuite bilatérale — sous la blancheur plissée des templettes que le touret cerne de chatoiements. Sur la coiffe une couronne parfois se dresse (fleurs de lys et feuilles d'ache). Mais ici la couronne se mue en coiffure énigmatique, digne d'inspirer les nouvelles modes : corbeille, donjon, chapeau, ent-de-lampe... De la tempe droite coule un ruisseau de verroterie, qui suspend sur la gorge nue un médaillon ou une croix d'ordre à déterminer. Un collier formant pectoral épouse la lisière du corps de jupe.



Une troisième parure s'élançait à la rencontre d'une sorte de chapelet qui dégringole de l'épaule gauche et balance un soleil au bas de la poitrine. L'ensemble donne assez l'impression d'une Anne de Bretagne devenue — complètement — la femme de Maximilien d'Autriche, et qui aurait adopté le costume, les allures d'une riche paysanne du Danube ou d'une forte fiancée de Nuremberg.

Anne de France fut reine,
Avec des sabots...

Oui ! la dame de *Kergoz* a des sabots (1), les fameux sabots de la ronde populaire : mais... la ronde populaire réclame la signature d'Ad. Orain, et... Malgré moi, devant le panneau de Clouard, j'ai l'air de quelqu'un qui tremble de... donner dans le panneau :

— D'où provient ce bas-relief ?

— Du château de Coat-An-Noz (vente du prince de Lucinge).

— Des papiers attestent l'identité du personnage ?

— Je n'ai... qu'une tradition. Cette tradition explique le pain...

J'oubliais de vous prévenir que la reine porte un pain, appuyé sur sa hanche gauche : un seul pain ! Ajoutez-en deux, et je salue Marie l'Égyptienne quittant Jérusalem, allant au désert. Mais la reine n'a qu'un seul pain, un gros pain.

— Lorsqu'elle visita son duché de Bretagne, la Reine Anne, ayant reçu l'hospitalité dans un manoir du Léon, combla de largesses les pauvres de la paroisse, et, selon une de ses pieuses coutumes, leur distribua du pain. Le seigneur du lieu, en mémoire du passage et de la charité de la duchesse-reine, fit sculpter cette effigie par quelque naïf imagier... (2)

Voilà une charmante tradition que Fréd. Le Guyader regrettera de n'avoir pas connue lorsqu'il composait son épopée : *La Reine Anne* ! Dans une nouvelle édition d'*Au pays des Pardons* Anat. Le Braz ne manquera pas de l'épingler en marge de la page où « les multitudes de pèlerins qui s'empresaient annuellement vers Traoun-Mériadek étant contraints le plus souvent, faute de place dans les maisons, de

(1) Il ne restait que les talons : Alb. Clouard a restitué les sabots, habilement. Le bas-relief lui-même porte des traces de vétusté respectable : fentes, piqûres de vers (le panneau mesure 1 m. 30 de hauteur).

(2) La naïveté d'exécution ne rend pas les vieux meubles inauthentiques : au contraire ! La Reine Anne n'a point posé devant le couteau du sculpteur, d'autant qu'elle partit soudain, rappelée par certains « paquets du Roy ». L'artiste regarda autour de lui, découvrit des parentes, des ressemblances qui lui permirent de déguiser à sa guise le modèle absent.

giter à la belle étoile », la Reine Anne « eut la délicate idée de fonder à leur intention une hôtellerie fort bien pourvue qui subsiste encore. »

— C'est à St-Jean-du-Doigt que vous avez recueilli la tradition de la Reine au pain ?

— C'est dans la forêt de Coat-An-Noz.

Diable ! La forêt de Coat-An-Noz est un peu la forêt de Quellien, sylvie merveilleuse où « le Barde » rencontra Perrinaïc (la vierge au piédestal en manière de bûcher !) Je confesse n'avoir pas toujours (en art) la foi du charbonnier.

Charbonniers (et sabotiers) de Coat-An-Noz peuvent d'ailleurs avoir pèleriné à St-Jean-du-Doigt au temps même où la Reine « fort incommodée d'une défluxion » dont l'afflige Albert Le Grand, vint se faire appliquer sur l'œil, par Mgr Guégen, le remède miraculeux. Charbonniers et sabotiers peuvent avoir rapporté dans leurs huttes, dans leurs palais de branches, des souvenirs vivaces de la royale pardonneuse qui descendit de sa litière au milieu des ajoncs. Le pied nu qui « laissa son empreinte » sur le calvaire de Lann-Festour s'imprima aussi dans la mémoire des sabotiers et des charbonniers, parmi les murmures des feuilles, les babils d'oiseaux. Des traditions analogues à celles du pain distribué (1) s'envolent encore avec la musique des rossignols de Coat-An-Noz, jusqu'à Péderneec, non loin de la forêt, Anna Dutrot a conté à l'auteur de *La Légende de la Mort* comment la Bonne Duchesse planta un couteau de cuisine dans le cœur de son mari, coupable d'avoir ressuscité la Gabelle. Femme d'esprit, notre Anne aimait le sel et ne souffrait pas qu'on se permit d'en priver ses fidèles paysans. Ah ! que je bénirais Albert Clouard s'il lui arrivait de découvrir un pendant au panneau de la Reine au pain : celui de la Reine au sel. Ce jour-là je donnerais dans le panneau, les yeux fermés.

Léon DUROCHÉ.



(1) Je ne saurais à Trégastel consulter Le Roux de Ligny ; mais je doute que le biographe d'Anne de Bretagne ait noté le geste de la somptueuse boulangère nourrissant les pauvres dans « un manoir du Léon ». Quel manoir ? Des on-dit de famille donneraient plus de poids à l'on-dit populaire. Souhaitons que le fureteur Le Guennec possède là-dessus quelque précieuse indication.

La Maison Mortuaire de Duguay-Trouin

Une *Question* (V. Index) a été posée au sujet de la maison de la rue Richelieu où est mort le 27 septembre 1736 Duguay-Trouin, maison sur laquelle le Comité des Inscriptions Parisiennes avait voté la pose d'une plaque commémorative. On sait que la maison n'a pu être identifiée. Le fureteur Louis Morand s'est plaint ici même d'avoir vainement, avec M. de Béru, sollicité la communication des minutes de Robineau, notaire de Duguay-Trouin et de son frère Luc qui donna son consentement à l'exécution du testament de Duguay (ces minutes sont actuellement chez M^e Paul Cousin, notaire, place Saint-Michel.) Dans son article Louis Morand transcrivait l'acte de décès de Duguay-Trouin et observait : « La maison mortuaire n'est point indiquée dans cette pièce. » En effet la pièce communiquée par Louis Morand dit seulement : « Décédé hier rue de Richelieu. »

Or l'érudite Secrétaire des Inscriptions Parisiennes, Edgar Mareuse, invité au dernier Dîner du F. B., a écrit à Léon Durocher (avec qui il s'est entretenu récemment de la question) une lettre contenant une nouvelle copie de l'acte de décès. Cette copie porte : « Décédé hier *seize* rue de Richelieu. » Comment le chiffre 16 manque-t-il dans la copie de Louis Morand ?

Ce chiffre ne résoud du reste pas complètement la question. Car il reste à déterminer sur quelle maison se trouvait en 1736 le numéro 16 de la rue Richelieu. Mais Edgar Mareuse ajoute : « Nous nous en occupons toujours et tâcherons d'aboutir. »

Oculistes Bretons

V. *Questions* : V, 157.

Des oculistes ? Il y en eut en Bretagne, quand celle-ci n'était encore que l'Armorique, conquise par les Romains. Ce qui le prouve, c'est la découverte des « *signacula oculariorum* » de Merdrignac et de Bouguenais.

Qu'entend-on par *Signacula* ?... Les médecins de l'antiquité, à l'exemple d'Hippocrate et de Galien, préparaient eux-mêmes les médicaments qu'ils prescrivaient à leurs malades. En dehors des indications fournies à ce sujet par les textes parvenus jusqu'à nous, la preuve de cette coutume nous est donnée par la découverte de certains objets qui leur servaient à la préparation des drogues, et qui portent à la fois le nom du médecin et celui du remède. Tels sont les « *signacula* », sortes de cachets gravés d'inscriptions que le médecin apposait sur la pâte même des médicaments solides et en particulier des collyres (1). Plus de deux cents « *signacula* » d'oculistes ont à l'heure actuelle été recueillis en diverses contrées ; comme on en connaît deux provenant de Bretagne, nous croyons devoir appeler l'attention des fureteurs sur ces petits objets, que le hasard d'une trouvaille pourrait mettre entre leurs mains.

Les « *signacula* » sont de petites plaquettes de pierre de 4 à 5 centimètres de côté sur 1 centimètre d'épaisseur environ. Rarement triangulaires, pentagonales ou arrondies, elles sont ordinairement carrées ou rectangulaires. Les bords de ces tablettes, tantôt perpendiculaires aux grandes faces, tantôt coupés en chanfrein, portent une ou deux lignes d'inscriptions (rarement trois lignes) gravées en creux et à rebours comme tous les textes sigillaires. Chaque inscription, destinée à être empreinte sur un collyre particulier, occupe ainsi l'une des faces étroites de la pierre ; elle comporte ordinairement un abrégé le nom du médecin et celui du collyre ou de la maladie qu'il servait à traiter. (On trouve fréquemment les abréviations *ad cl.*, *ad cla.*, *ad clar* = *ad claritatem*, pour la clarté (de la vue) ; *ad a.*, *as.*,

(1) Les collyres étaient fort employés chez les anciens, soit parce que les maux d'yeux étaient très répandus, soit plutôt parce que l'on traitait thérapeutiquement les malformations oculaires (hypermétropie et myopie) ou l'usure de la vue (presbytie), besicles et lunettes n'étant pas encore inventées ! — Quoiqu'il en soit les collyres, au lieu de consister, comme la plupart des nôtres, en liquides à instiller par gouttes dans les yeux, étaient formés de poudres médicamenteuses agglutinées par un mélange de gomme, et façonnées ensuite en bâtonnets effilés en queue de rat (*kolla*, colle ; *oura* queue). Ce bâtonnet servait à toucher directement la conjonctive, ou bien un pinceau humide qui servait ensuite au badigeonnage des paupières. — Des analyses de collyres trouvés dans des fouilles ont été faites par Baudrimont et Duquenelle (*J. de Ph. et de Chim.*, 1863, p. 98) et par Marcellin Berthelot (cité par A. Espérandieu in *Corp. Inscr. Lat.* XIII, 3, 2, 1905, p. 141). On y trouve de la matière organique mêlée à divers sels, tels que céruse, oxyde de fer, silicates, sels de chaux, etc. Les écrits des médecins de l'antiquité nous ont transmis les formules d'une foule de collyres, dont la plupart sont reproduites dans l'ouvrage d'Estienne (*Medicæ artis principes*, Paris 1567).

aspr. = *ad aspritudines*, contre les granulations (de la conjonctive) ; *ad ci.*, *cic.*, *cikat* = *ad cicatrices*, contre les cicatrices.) Les grandes faces du signaculum sont d'ordinaire lisses ; assez rarement le graveur les a ornées de quelques dessins, ou du nom abrégé du possesseur du sceau. Le plus souvent une main peu exercée y a tracé, à l'aide d'une simple pointe, quelques caractères qui tantôt sont la répétition, dans le sens naturel, des inscriptions des côtés rendues ainsi plus faciles à lire, tantôt reproduisent le nom du médecin, tantôt celui du malade, parfois même le mode d'emploi du remède.



Le *Signaculum* que nous figurons en grandeur naturelle a été trouvé en 1880 dans un champ près de Merdrignac (C.-du-N.) ; il est conservé au Musée de Rennes. En voici la description : **Signaculum de Merdrignac.** — Rectangle de schiste vert de 0^m04 × 0^m35, épaisseur 0,01. Sur l'une des faces, les lettres S Z (ou S N) (1) gravées à l'aide d'un poinçon malhabile.

- | | | | |
|---|--|---|--|
| a | { S. FL. BASILI DIASMYRNADY | — | S (exti) FL (avi) Basili diasmyrn (es) ad v (itia) (2) |
| b | { S. F. BASILI DIALEPIDOS | — | S (exti) F (lavi) Basili dialepidos (3) |
| c | { S. FL. BASILI AMATHYSTINA D ^{CI} | — | S (exti) F (lavi) Basili amathystin (os) ad ci (catrices) (4) |
| d | { S. FL. BASILI TRIGONVMADAS | — | Sexti Flavi Basili trigon (um) ad as (pritudines) (5) |

(1) Nous croyons que S N est plus vraisemblable que S Z, admis par les auteurs cités dans la bibliographie relative à ce signaculum. — S N, sont peut-être les initiales d'un malade, Z serait en tout cas plus difficile à interpréter.
 (2) Les collyres *diasmyrnes* (dia, avec ; smyrnos, myrrhe) ont été formulés par plusieurs médecins de l'antiquité, notamment par Aetius, Athenippus, Scribonius Largus, Marcellus. Ils contenaient, entre autres substances, de la myrrhe et de l'oxyde de zinc (pompholyx, lana philosophica).
 (3) Le *dialepidos* (dia, avec ; lapis, écaille) de Marcellus contenait divers astringents.
 (4) *Amethystinos*, préparé avec la pierre d'améthyste.
 (5) *Trigonum*, mis ici pour *trigonos*. Le *trigonos*, inventé par le chirurgien Paul d'Égine, renfermait de l'opium et de la poudre de divers fruits d'Ombellifères.

(Bibliographie : A. Espérandieu. *Rev. Archéol.* série III, t. XVIII, 1891, p. 318 c. icône. — Id., *Seconde note sur un cachet inédit*, Paris, 1892, in-8°. — De Ricci, *Mém. de la Soc. d'Emulation des C.-du-N.*, XXXV, 1897, p. 272. — Id., *Répert., iconogr. de la Bret. occid.*, St-Brieuc, 1898, in-8°, p. 39. — *Journ. Offic.* du 19 avril 1891, p. 1761. — Cagnat, *Année épigr.*, 1892, n° 48. — A. Espérandieu, *Corp. Inscr. Lat.*, XIII, 3, 2, 1905, n° 68.)

L'autre *Signaculum* (celui provenant de Bourguenais, L.-Inf.) fait partie des collections du musée de Nantes.

Signaculum de Bourguenais. — Rectangle de schiste vert, de 0^m043 × 0^m039, épaisseur 0^m01. Les deux faces sont ornées et gravées. *Face supérieure* — trois rectangles concentriques, celui du milieu portant une inscription mal écrite et peu lisible (L-CO-SA) ? — Entre le bord de la pierre et l'un des longs côtés du rectangle extérieur, une autre inscription en une sorte de cursive, tracés très nets mais indéchiffrables.

Face inférieure — Au centre d'un triple rectangle comme celui de la face supérieure, on lit PRO (Proclianus ?). Sur les petits côtés :

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|
| a | { PROCLIANI DIARHOD-ADL | — | Procliani diarhod (on) ad l (ippitudinem) ? (1) |
| b | { PROCLIANI DAGESAM-ADLIP | — | Procliani diages (s) am (ias) ad lip (pitudinem) (2) |
| c | { PROCLIANI-DI ASMYR-POST-IMP | — | Procliani di asmyrn (es) post imp (etum) (3) |
| d | { V ΠΑΤ PROC ΠΡΟC | — | Procliani |

(Bibliographie ; Ed. Parenteau, *Catal.*, II, 1863, p. 103. — Grotenfeld. *Bull. Instit. Archéol.*, 1870, p. 190. — Klein, *Bommer's Jahrbuch.* LV, p. 122, n° 121. — A. Espérandieu, *Corp. Inscr. Lat.* XIII, 3, 2, 1905, n° 155.)

La nature de la roche (schiste vert) dans laquelle ont été taillés les deux signacula bretons ne nous renseigne guère sur leur lieu de fabrication, étant donnée la fréquence des affleurements de cette roche en divers pays de l'Europe.

Quant aux noms des médecins qui possédèrent ces cachets (Sextius

(1) La poudre *diarrhodon* (dia, avec ; rhodos, rose) contenait divers astringents, entre autres de la poudre de roses.
 (2) *Diagesam* est peut-être pour *diasesamon* (sesamon, sésame).
 (3) *Diasmyrnes* est l'interprétation donnée par Espérandieu (*Corp. Inscr. Lat.* art.)
 (3) *Diasmyrnes* (voir l'inscription a du signaculum de Merdrignac).

Flavus, Proclianus) ils indiquent une origine purement romaine. Il est rare, au surplus, de trouver sur les *signacula* des noms d'origine gauloise, comme Magillius, Ariovistus. Nos deux personnages, dont les faits et gestes ne sont pas parvenus jusqu'à nous (1), étaient probablement des médecins des armées de César. Furent-ils des praticiens renommés, attachés à la personne de quelque haut fonctionnaire ? Ou bien, confinés dans un rôle plus modeste, se bornèrent-ils à donner leurs soins aux simples hommes de troupe, distribuant leurs collyres aux quelques malades et aux nombreux carottiers qui, sous d'autres dénominations, désolaient déjà les médecins attachés aux armées ? Nous ne saurions le dire.

Dormez votre sommeil, ô Sextius Flavus, et vous, Proclianus ! Peut-être un jour quelque fureteur, imaginatif ou perspicace, s'attachera-t-il à reconstituer vos biographies, et tirera-t-il à jamais vos noms de l'oubli ?

Fernand GUÉGUEN.

Professeur agrégé à l'École Supérieure de Pharmacie de Paris.

Les Dix à Rome

(V. *Le Combat des Dix*, par M. De L'Estourbellon, V. 175)

Les noms des 10 Bretons qui combattirent à Rome contre 10 Allemands en 1376, se trouvent dans Pitre Chevalier (*La Bretagne ancienne et moderne*, p. 453) et dans la *Biographie Bretonne* de Levot (p. 210).

Les deux listes ne sont pas tout-à-fait pareilles. Levot, qui nous apprend que 5 Allemands furent tués, 5 autres grièvement blessés, et qui affirme que ce combat donna un grand éclat à la renommée des troupes de Sylvestre Budes, désigne comme chevaliers et écuyers bretons : *Trémigon, Hamon, De Tréflly, Bourdat-Cavalerie, Lochrist, Le Carias, Le Noir, Talverne, Chiquet, Kerouar*.

Pitre Chevalier, qui accompagne les noms de citations empruntées à la « curieuse épopée d'un poète du temps », désigne : *Aymond de Tréflly* « qui déconfist son Alemand », *Trémigon*, « qui vite estoit

(1) *Marcellus*, médecin de Théodose, cite dans son *Liber de Medicamentis* une « *Potio saluberrima ad hepaticos a Procliano medico ostensa* », ainsi qu'un remède contre les ulcères, avec myrrhe, etc. Peut-être s'agit-il du même Proclianus que celui qui nous occupe.

comme un levrier », *Cavalerie* « qui combattoit tout au plus près — que il pouvoit son ennemi — le visage toujours sur lui », *Quèrouard* (Kérouare), *Chiquet, Bourdot, Lokrist, Le Carias, Jacques Le Noir, Tanaouarn* (ou Talverne), « dont les joyeux talents devoient plaire — à tous guerriers qui vont par terre — user leur temps en fait de guerre. »

Pitre Chevalier ajoute, d'après le poète du temps, que redoutés comme la foudre au combat, nos héros désarmés séduisaient par leur vaillante mine « les belles Italiennes : femmes, filles, tous leur faisoient — tous les honneurs que ils pouvoient, — à haute voix disant : « Bretons, — prenez tout ce que nous avons. » Les Bretons prirent tant et si bien, que la maladie décima leurs rangs, et ne leur laissa que la force de mourir en héros.

Ed. DE BERGEVIN.

Le Pourpoint de Charles de Blois

On doit célébrer à Guingamp, au début de septembre, les fêtes de la béatification de Charles de Blois. Le moment paraît bien choisi pour demander ce qu'est devenu le pourpoint du rival de Montfort.

Cette relique existait encore au XIX^e siècle. Dans ses *Recherches sur Angers et le Bas-Poitou* (t. 1^{er}, note 33) Bodin dit :

A la fin de septembre 1817, je passais devant le bureau d'octroi de la Croix-Verte, à Saumur, en revenant de visiter les ruines de Chantocéau; le receveur, M. Jouffrault, m'ayant aperçu, voulut bien m'inviter à voir chez lui un morceau d'antiquité. Aussitôt il me présenta un pourpoint d'une étoffe de soie blanche brodée d'or, dont le dessin se compose d'octogones remplis alternativement les uns d'un lion, les autres d'un aigle; les petits carrés formés par la réunion des octogones sont occupés par une croix. Il est ourlé et doublé de toile blanche; les manches sont larges par le haut et très étroites au poignet; elles sont fendues par dessous jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras. Chacune se fermait par vingt boutons d'or; on en comptait trente-huit sur le devant du pourpoint; les boutons sont en soie verte. On voit plusieurs taches de sang à la doublure de la manche gauche près de l'épaule. Il y a sur ce pourpoint deux inscriptions sur parchemin, cousues l'une à côté de l'autre; on ne peut plus lire que quelques mots de celle qui paraît la plus ancienne, mais ils suffisent pour prouver que l'autre en est une copie. La voici: *C'est le pourpoint de Charles de Blois tué à la bataille d'Auray par*

Jean de Montfort son compétiteur au duché de Bretagne, le 29 septembre 1364.

M. Jouffrault étant à Antrain en 1793 acheta ce vêtement d'un soldat qui lui dit l'avoir trouvé dans un des châteaux de Bretagne.

Cette relique est-elle bien authentique? Les restes de Charles de Blois sont dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce près Guingamp (le chanoine A.-M. Thomas assure qu'ils ont échappé aux profanations des révolutionnaires). Mais Albert Le Grand déclare que « les Anglais le dépouillèrent de ses armes et vêtements » sur le champ de bataille. On aimerait savoir par quelle série d'étapes le pourpoint sanglant arriva dans un château de Bretagne (quel château?) où l'a trouvé un soldat... collectionneur. Le M. Jouffrault qui acheta la précieuse relique à Antrain en 1793 n'a-t-il fourni aucun témoignage lorsqu'il donna ou revendit le pourpoint de Charles de Blois? Car en 1847, nous apprend l'auteur du *Morbihan*, Cayot-Délandre, l'étoffe ornée de lions et d'aigles avait déjà passé dans plusieurs mains: « Une note insérée au tome 12 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* fait connaître qu'en 1841 elle était la propriété d'un habitant de Tours qui offrait de la céder au prix de 200 fr. On exprimait le vœu que le gouvernement profitât de cette occasion d'en enrichir ses collections historiques. »

Le gouvernement de Louis-Philippe a-t-il exaucé ce vœu? Qu'est devenu le pourpoint de Charles de Blois, qui trouverait naturellement sa place en ce Musée Breton que M. Dujardin-Beaumetz doit installer au Château de Kerjean?

J. ROLLAND.

Souvestre et le Protestantisme

(V. Questions, V, 157)

L'auteur des *Derniers Bretons* s'est-il converti au protestantisme? demande le fureteur M. G.-L.

Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans *Le Disciple de Jésus-Christ*, journal du pasteur Martin-Paschoux (qui prononça un discours aux obsèques de Souvestre). Par contre divers extraits du *Lien*, « journal des Eglises Réformées de France » (Paris, Cherbuliez, 10 rue de la Monnaie) semblent éclairer un peu la question. Le numéro 6 de la

XIV^e année (25 mars 1854) contient un article d'Et. Coquerel, intitulé « Bulletin de la Littérature Protestante », dont le signataire, parlant du *Mémorial de Famille*, après avoir regretté que Souvestre ne donne pas dans ce tableau « plus de place au sentiment religieux », ajoute: « Du reste, ceux de nos lecteurs qui suivent depuis quelque temps les publications de M. Souvestre, ont pu remarquer dans ses écrits un progrès assez marqué sous ce rapport, et, quand un homme comme lui est entré en si bon chemin, ce n'est pas pour s'arrêter. Il voudra sans doute que la popularité méritée de son nom serve non-seulement à propager les excellents principes de la morale la plus saine, mais aussi à donner un légitime développement au sentiment religieux, si faible en général dans notre patrie, et plus nécessaire que jamais aux individus et à la société. »

Dans le numéro 14 (22 juill. 1854), l'auteur anonyme des *Mélanges et Nouvelles* (Ath. Coquerel fils) se montre plus précis:

... Quoique Breton de naissance et très attaché à sa province natale, depuis longtemps il ne pratiquait plus le culte où il avait été élevé, mais qui n'avait plus sa foi; sans entrer dans notre église, il avait pour elle une sympathie déjà ancienne et de plus en plus marquée. Aussi sa famille n'a pu mieux répondre à ses sentiments qu'en priant un pasteur de l'Eglise Réformée de présider à ses funérailles. M. le pasteur Martin a parlé avec beaucoup d'émotion et de force, et ses paroles ont produit une profonde impression. Il a rappelé, entre autres, la part qu'avait prise M. Emile Souvestre, à la fondation de l'Alliance Chrétienne Universelle. Cette œuvre d'union chrétienne et de progrès évangélique avait eu dès le premier moment son adhésion la plus empressée. Il se préparait à écrire pour elle; sa plume si populaire et si estimée lui aurait sans nul doute rendu d'éminents services.

Un ami de Souvestre, annonçant sa mort dans *L'Indépendance Belge*, écrit: « Em. Souvestre vivait avec une sorte de réserve puritaine, en famille... C'est une maison protestante, un ensemble doux, estimable, reclus. »

Ces articles concordent avec les renseignements que j'ai pu recueillir. Il en résulte que Souvestre, d'esprit très religieux, avait quitté le catholicisme, qu'il évolua peu à peu vers le milieu protestant, mais ne dut certainement pas y adhérer officiellement ni définitivement lui-même. Il est probable que, s'il avait vécu, cette évolution n'aurait fait que s'accroître. En tout cas elle produisit ses effets

chez ses enfants qui, d'éducation protestante, arrivèrent, sinon par l'action directe de leur père, du moins par leur propre évolution au protestantisme (cela est certain pour Noémie Souvestre, devenue M^{me} Lesbazeille, et qui fut une protestante active).

On aurait des chances de renseignements dans *L'Alliance Chrétienne Universelle* ; mais je n'ai pas eu le temps de rechercher cette collection qui se trouve sans doute à la Soc. d'Hist. du Protestantisme, 54, rue des Saints-Pères... En résumé Souvestre n'était pas protestant, en ce sens qu'il n'adhérait à aucune Eglise ; mais il était très mêlé au milieu et au mouvement protestants, et ses enfants reçurent une éducation tout au moins à tendance protestante.

Marcel GUIEYSSÉ.

Le Président Marmouz

Le F. B. a annoncé qu'il publierait des fragments de la comédie animalière analysée par Léon Durocher (*Un Chantecler Celtique*, V, 125). Voici d'abord un morceau plein de saveur : l'élection du président ! La pièce satirique de Tonton Jean s'ouvre, en effet, sur une scène parlementaire, l'assemblée des animaux réunis pour formuler leurs doléances contre le Lion.

« Poent bras e deomp, eme ar C'hi,
Songeal ne mont quet é choari.
Va chlevit mat ; red é dar Chas
A dar re al guemer plac.
Ne quet avoalch clevet cojou :
Poent, poent e clevet rézoniou.
A peb-ini coms en è dro,
Pe autramant ermes ar vro !
Ret e ober reglamant vat ;
Ma coms buguel e plac e dat,
Pe blahic yaochanc quevit e mam,
An afer a ve couls a bram.
Ma vo anvet eur presidant,
A daou secretour ma pe choant,
Hac eur tensorer da zastum
Guennayen erves ar chustum l... »

« Il est grand temps, dit le Chien,
de songer que nous ne sommes pas
ici pour nous amuser. Ecoutez-moi
bien ; il est nécessaire au Chat et
aux autres de prendre leur place.
Ce n'est pas assez d'entendre des
paroles : il est temps, temps d'en-
tendre des raisonnements. Que cha-
cun parle à son tour, ou autrement
on le chasse ! Il est nécessaire de
faire un bon règlement ; si le petit
garçon parlait à la place du père, et
la fillette à la place de la mère, l'af-
faire ne vaudrait pas mieux qu'un...
(V. Troude, *drum*). Qu'on nomme un
président et deux secrétaires si vous
voulez, et un trésorier pour recueillir
des sous selon la coutume !... »

Le Loup dit que le Chien est très éloquent, et ajoute :

Choasom ta buen quent an nos
Evit presidant eul loen gos
Da zigueri an assemblé.
Ni zo envel da vugale ;
Mes pa vimp ol renquet ervat.
Ni raio marize eun dra vat.
Ugent million loenet paour
Zo ré goasquet defot a aour,
Hac ar re al gant peadra
A sel real evit nétra.
Hastom buen ober scrutin,
A varchoas deus ar mintin
Al loenet a vo mat o flem
A gomanso da ober clem... »

« Choisissons donc, avant la nuit,
comme président une vieille bête,
pour ouvrir l'assemblée. Nous res-
semblons à des enfants ; mais quand
nous serons tous bien rangés, nous
ferons peut-être une bonne besogne.
Vingt millions de bêtes pauvres
sont opprimées faute d'or, et les
autres avec des richesses regardent
leurs semblables comme des riens.
Dépêchons-nous de faire scrutin, et
demain matin les animaux qui au-
ront un bon dard commenceront à
exprimer leurs doléances... »

Le Chat désigne son candidat à la présidence. Scène piquante :

« Cossa ini zo aman
A zo ar Marmous, a gredan ;
Na vezo ta anvet rac-tal
A gromq plac ar sal.
— Ne ouzon na len na scriva,
Eme ar marmous en eza,
Chui voar ne ouzon quet len ;
A viscoas on bet eun azen.
Choazit, mar plig, eul loen bennac
Guelloch scoliet a vezo vac.
— Lezit ré a gomplimanchou,
Mar plig, gueneoch, va outrou.
Be o pezo eur secretour
Da strinqua, eme qui dour.
Chui chomo ebars o cador
Chui lavaro : « Serrit an or ! »
Chui a lavaro : « Digorit ! »
A pa vezoch scuis, chui zelaouit... »
Plun zo roet gat ar Goaïou,
Hag ar Vorgadet a ro liou.
An alchoë zo roet d'ar Boch.
March glaouaer a ro e gloch,
Men Loquirec zo mat da dol.
Cador president eur pen col
Al loenet ol a voue contant,
A azeit ar presidant.
Pa voe ar bureau preparet
Ac ar presidant sermantet.

Tom V, Août-Sept. 1910.

« Le plus vieux qu'il y a ici est le
Singe, je crois ; qu'on le nomme
donc tout de suite président, et fai-
sons la place de la salle. — Je ne
sais ni lire ni écrire, dit le Singe
debout. Vous savez que je ne sais
pas lire ; toujours j'ai été un âne.
Choisissez, s'il vous plaît, une bête
quelconque plus savante et qui ait
le loisir de prendre ma place. —
Laissez, s'il vous plaît, les compli-
ments ; vous exagérez, monsieur.
Vous aurez un secrétaire pour har-
bouiller, dit le Chien d'eau. Vous
resterez dans votre chaise. Vous
direz : « Fermez la porte ! » Vous
direz : « Ouvrez ! » Et quand vous
serez fatigué, vous écoutez. »

Les Oies ont donné leurs plumes
les Morgates donnent de l'encre.
La clef de la salle est donnée au
Bouc ; le cheval du charbonnier
donne sa cloche. La pierre de Lo-
quirec sert de table. La chaise du
président est une tête de chou. Tous
les animaux sont heureux, et le
président s'assoit. Quand le bu-
reau a été constitué, et le président
assermenté, chacun tranquille dans

XVII.

Pepini tranquil en e blas.
Ar bluen e craban ar Chas.

sa place, la plume opère dans la
griffe du Chat.

— Peoch ! Peoch ! Sioul !... à lavarus ar Choc (Paix, paix ! silence !... dit Le Coq). An oïrou President en deus lamet é doc (Monsieur le Président a enlevé son chapeau). Digorit o scouarn, chomit hep ober trous (Ouvrez votre oreille, restez sans faire de bruit). Marai e gompliment ar President Marmouz (Que le Président Singe fasse son compliment) !

Là-dessus le Brisson des animaux se lève, et branlant son chef nu, crie à tue-tête :

Bezit mut !

*Ni zo renket er vat ; greomb evel tud.
Me zo bet dre vas chosni anvet da Brésidant ;
A Chui voar gouscoude n'en don quet loen savant.
Loenet fur, loenet scan, sclauit va chomzou.
C'hoari zo digoret var mor ac er choajou.
Chui, pesquet ar mor bras, loenet fo, lapousset,
Cozeit a galon gant furnes a speret.
Al lezennou zo cos, cals anezo zo fal ;
Gouennom ta, brendeur, ma vezo grêt real.
Cozeit, loenet fur, cozeit, loenet fo ;
Mest oc'h da goseal ; peb toen a gozeo ;
An nep a choantao a c'houlennou ar guir.
Roet e vo dezan, arabat beza hir.
Pa e deut an amser, evo couls ober clem.
Aman eus pennoe eren a cals a deodou lem.
Ar secretour var e baper
A scrivo bemde peb afer,
Ma lavar loen guir fal abet ;
Evo rentet mud mar be ret. (1)*

Le Président ordonne au compte-rendu d'être infidèle (pour le bon motif). Les animaux expriment leur satisfaction (Al loenet a zo contant), et le Président s'assoit (Ac azeet ar President). Rortz.

(1) Soyez muets. Nous sommes bien rangés ; faisons comme les hommes. J'ai été par ma vieillesse appelé à être Président ; et vous savez pourtant que je ne suis pas une bête savante. Bêtes sages, bêtes légères, écoutez mes paroles. Le jeu est ouvert sur la mer et dans les bois. Vous, poissons de la mer grande, loenet fo (?), oiseaux, parlez à plein cœur avec sagesse et esprit. Les lois sont vieilles, beaucoup sont mauvaises : demandons, frères, qu'on en fasse d'autres. Parlez, bêtes sages, parlez, loenet fo (?); vous êtes maîtres de parler ; chacun parlera ; celui qui désirera demandera la parole ; elle lui sera donnée, mais il ne faut pas être long. Puisque le temps est venu, il convient de se plaindre, il y a ici des têtes dures et beaucoup de langues aiguës. Le secrétaire sur son papier écrira chaque jour chaque affaire, si l'orateur ne dit aucune vérité mauvaise. Le secrétaire passera sous silence, si c'est nécessaire.

La Condamnation de Kergariou

Dans notre dernier numéro (*Huon et Kergariou*), l'historien Léon Dubreuil examinait l'hypothèse qui ferait de Kergariou (châtelain de Kergrist) une victime du notaire Huon et permettrait ainsi d'identifier le Bleu et le Blanc mis en scène par Edouard Drumont. Léon Dubreuil, qui a poursuivi ses recherches, nous adresse aujourd'hui ces notes complémentaires.

Ma dernière communication au F. B. n'était adressée que depuis quelques jours lorsqu'il me fut donné d'avoir quelques éclaircissements sur le Kergariou dont je parlais, éclaircissements insuffisants sans doute, mais qui ont fortifié en moi la conviction que la condamnation à mort du Blanc par le fait du Bleu, n'est et ne saurait être qu'une légende. Le Kergariou condamné ne le fut pas à mort, et il n'habitait ni le château de Kergrist ni même Ploubezre.

Le 4 Ventôse An VII l'administration centrale du département des C.-du-N. dénonçait Gabriel-Vincent-Marie de Kergariou du Cosquer à Jacques Buart, directeur du jury de l'arrondissement de St-Brieuc pour embauchage, recel d'émigrés, et comme chef de Chouans.

Buart répondit au département le même jour en déclinant l'invitation. Sa lettre, fort curieuse, mérite d'être citée :

Je reçois votre lettre en date de ce jour, par laquelle vous me dénoncez Kergariou-Cosquer, comme complice de Poënces et autres brigands malheureusement trop connus pour les crimes dont ils se sont couverts. Cet individu est prévenu de différents délits que vous énumérez et qui justifient la part active qu'il n'a cessé de prendre à la révolte et ses liaisons les plus intimes avec la bande royale. Mais je vous observerai qu'aucun des délits n'a été commis sous l'arrondissement de Port-Brieuc et pour cette raison je ne crois pas pouvoir instruire contre lui. L'art. 41 de la loi du 29 nivôse an 6 renvoie au directeur du jury du lieu du délit le soin de lancer le mandat d'arrêt et de régler la compétence. Cet article de loi est impératif, et je ne puis ni ne veux l'enfreindre.

Loïn de moi, citoyens administrateurs, l'intention de me soustraire à un travail d'où dépend la tranquillité de ce Département. Pour vous le prouver, dénoncez Kergariou comme complice d'un délit commis sous cet arrondissement et de suite je ferois contre lui les poursuites que la loi prescrit.

Salut et fraternité,

JACQUES BUART.

Ces observations « judiciaires » furent prises en considération.

Le directeur du jury de l'arrondissement de Lannion conclut à des poursuites devant la justice militaire, et c'est ainsi que le 41 Thermidor An VII Kergariou était traduit devant le « 1^{er} conseil de guerre

permanent de la 13^e division militaire, créé en vertu de la loi du 13 Brumaire An V » séant à St-Brieuc. Les membres du conseil, nommés par le général Michaud, commandant la division, étaient les citoyens Desparsac, sergent au 1^{er} bataillon de la 52^e demi-brigade; Béray, sous-lieutenant au 2^e bataillon de la 58^e brigade; Le Tellier, lieutenant au 1^{er} bataillon de la 58^e demi-brigade; Chaudon, capitaine au 2^e régiment de chasseurs à cheval; Delair, capitaine au 1^{er} bataillon de la 13^e demi-brigade légère; Le Chevalier, chef de bataillon du 3^e de la 6^e demi-brigade légère; Lamoureux, chef de brigade de cavalerie au régiment de chasseurs qui porte son nom; Heroller, capitaine de carabiniers au 3^e bataillon de la 6^e demi-brigade légère, commissaire du pouvoir exécutif; L. Houbine, sergent-major à la 52^e demi-brigade, greffier, nommé par le capitaine rapporteur.

Le rapporteur donna lecture du procès-verbal d'information et des 24 pièces du dossier. Puis le prévenu fut introduit, libre et sans fers, accompagné de son défenseur officieux. Le signalement porte : taille 1^m720 millim.; cheveux, sourcils et barbe, châains bruns; yeux bleus; front large; nez rabattu; bouche moyenne; menton rond; visage carré et uni; prévenu d'embauchage pour les rebelles et de Chouannage.

La 1^{re} réponse de son interrogation nous donne son état-civil : « Gabriel-Vincent-Marie Kergariou-Cosquer, fils de feu Gabriel Claude et de Marie-Jeanne-Eléonore Le-Loyer, natif de Landerneau, département du Finistère, âgé de 51 ans, domicilié au Cosquer, en la commune de Plounévez-Moëdec, département des Côtes-du-Nord, cultivateur vivant de son revenu. »

Et l'interrogatoire du prévenu continua. Puis l'on entendit les dépositions des témoins à charge et à décharge « qui lui ont été publiquement confrontés », le rapport du capitaine Keroller, la défense de l'accusé par lui-même et par son avocat. Malheureusement nous n'avons aucune des pièces de ce débat, que le jugement auquel nous empruntons ces divers indications.

Kergariou fut alors reconduit par son escorte en prison et le conseil délibéra à huis clos.

A la 1^{re} question « le nommé Kergariou Bosquer, qualifié ci-dessus,

accusé d'embauchage pour les rebelles, est-il coupable? », par 6 voix sur 7 il fut déclaré qu'il ne l'était pas.

A la 2^e question « le nommé Kergariou Cosquer, qualifié ci-dessus, accusé d'avoir sollicité deux défenseurs de la Patrie à quitter le service de la République, le 9 Prairial An IV, est-il coupable? », 5 voix sur 7 se prononcèrent pour l'affirmative.

La 3^e question fut : « Le nommé Kergariou-Cosquer, qualifié ci-dessus, accusé d'être chef de Chouans et d'en avoir recelé dans sa maison, ainsi que des émigrés, est-il coupable? » Les voix recueillies par le président, 3 voix s'étant réunies en faveur de l'accusé, le 1^{er} Conseil de guerre permanent déclare que Kergariou-Cosquer n'est pas coupable.

Le capitaine Soquet prononça alors son réquisitoire pour l'application de la peine, et par 6 voix sur 7, le prévenu fut condamné à 9 ans de détention, conformément à l'art. 4 de la loi du 4 Nivôse An IV : « Celui qui, sans être embaucheur pour l'ennemi, l'étranger ou les rebelles, engagerait cependant les défenseurs de la Patrie à quitter leur drapeau, sera puni de 9 années de détention. »

Puis le jugement « enjoint au capitaine rapporteur de lire de suite le présent jugement au condamné, en présence de la garde assemblée sous les armes, de l'avertir que la loi lui accorde un délai de 24 heures pour se pourvoir en révision, et au surplus de faire exécuter le présent jugement dans tout son contenu. » Il s'agissait de prélever sur les meubles et immeubles du condamné la somme de 462 fr. 10, montant des frais de procédure et d'adresser au ministre de la guerre, au général de division, au commissaire du Directoire près l'administration centrale du Département, des expéditions du dit jugement.

Et l'expédition du commissaire que nous avons eue entre les mains est signée : *L'Houbine*, greffier; *Lamoureux*, président.

Bref, ce Kergariou (du Cosquer) n'a pas été condamné à mort. Il doit donc être mis hors de cause dans l'affaire qui nous occupe. Il ne peut s'agir non plus de Joseph de Kergariou, sur lequel nous avons le curieux rapport suivant de Pouhaër au ministre de l'intérieur, en date du 24 Vendémiaire An VII :

J'ai reçu votre lettre du 5 du courant par laquelle vous me demandez des renseignements sur Joseph-François-René-Marie-Pierre Kergariou qui vous a demandé la permission de fixer sa résidence à Paris. Voici ce que m'écrivit le commissaire du Directoire près le canton de Lannion :

1^o Ce jeune homme, né à Lannion, est ex-noble et fils d'un ex-conseiller au Parlement de Bretagne mort avant la Révolution.

2^o Sa mère et lui quittèrent leur patrie au commencement de la Révolution et furent se joindre aux autres émigrés à Jersey. Ils rentrèrent en France dans le délai de la loi.

3^o Ce jeune homme absolument imbu des principes de sa caste a figuré à Lannion en l'an 4 et en l'an 5 dans la trop célèbre bande dite Timbre Sec, armé d'une énorme marotte et menaçant par ses gestes les citoyens connus pour républicains.

Il est d'un caractère souple et rampant suivant les circonstances, ayant des moyens. On ne saurait trop le recommander au ministre de la Police générale. Son séjour de près d'une année à Lamballe, me marque le commissaire près ce canton, fut celui d'un jeune homme retiré et paisible. Son voisinage du commissaire laissait apercevoir qu'il se communiquait rarement et s'amusait régulièrement à faire de la musique. Il déclara à l'administration de Lamballe que le but de son voyage à Paris était de perfectionner son éducation.

Ce Joseph de Kergariou mourut pair de France.

Dès lors en vain j'interroge, en vain j'examine. Il y a certainement là une légende que rien ne justifie, si ce n'est... Mais mon rôle s'arrête là : je me suis interdit toute hypothèse qui ne reposerait pas un document impossible à controuver.

Léon DUBREUIL.

Le Cambronne de Groix

On vient de contester une fois de plus à Cambronne son mot historique. Un document découvert dans les papiers du peintre Letuaire attribue le cri légendaire, non plus au général Michel, mais au capitaine Collet, commandant de la *Melpomène*. Sa frégate, démontée, s'enfonçait devant Naples. Le commandant du vaisseau anglais *Rivoli* l'invita à se rendre. Collet se laissa couler en prononçant... le mot de Cambronne, 49 jours avant Waterloo. A son tour Bleimor, le farouche « Groisillon », revendique pour la cité morbihannaise l'honneur d'avoir entendu en 1808... ce que répéta en 1815 l'écho du Mont St-Jean.

Le Musée de Nantes vient d'acquérir une bonbonnière historique, sur laquelle il est écrit : *La garde impériale meurt et ne se rend pas !* Censément que ce serait ça le fameux mot du Nantais Cambronne. Or Henri Houssaye (1815) a prouvé que ce n'était pas ça du tout, et V. Hugo a écrit le vrai « mot » en toutes lettres. C'est... Ça suffit ! Seulement, il y a un petit malheur. Cambronne n'a pas inventé le mot. Vous me direz : « Ni le mot, ni la chose. » Chacun sait ça.

Bien sûr, mais... Enfin voici l'histoire.

Le 22 mars 1808, la *Sirène*, capitaine Duperré (plus tard amiral), revenait de La Martinique, et s'appréta, en honnête frégate qui ne se sent rien sur la conscience, à gagner Lorient. Arrivée sous Groix, calme plat. Rien de bien grave jusque-là. Mais ne voilà-t-il pas qu'une imbécile de brise a la stupidité de se lever petit à petit, et de pousser tout droit sur Duperré une division anglaise de 6 navires ! Serrée de trop près, la *Sirène* se voit prolongée de chaque bord à portée de canon par un vaisseau de 74 et une frégate de 36. Bataille forcée.

Il y a à Groix un village, il y en a même plusieurs, mais un entre autres qui s'appelle Krohed, situé près du fort de Groix. Les Krohediz étaient tous sur la côte, regardant la bataille. Et c'est la fille d'un de ceux qui étaient là qui m'a raconté ce qui suit :

« Amène ou je coule ! » crie l'Anglais. Duperré bondit, embouche son porte-voix, et au milieu d'un formidable silence martelle aux oreilles des Saxons épatés ces trois syllabes : « ... » (1)

Ciel ! qu'est-ce que j'allais dire ? Shoking !... Il faut pourtant bien que j'arrive à vous exprimer ça. Mais comment m'y prendre ?... Tenez, puisque nous sommes entre nous, écrivons-le bravement en pur breton. Duperré répondit : « *Kanh, houh !* » Après quoi, feu partout ! et il jette sa frégate sous le fort de Groix, où l'Anglais n'ose le poursuivre.

Ainsi, c'est acquis. 1808 est avant 1815. Cambronne est un vil plagiaire, qui n'a même pas été capable de faire la citation complète. Le mot de Cambronne n'est pas le mot de Cambroune, c'est le mot de Duperré. En qualité de « loup de mer », je revendique pour la marine... pas l'honneur, mais enfin la... chose d'avoir prononcé la première les syllabes héroïques.

Après ça, « les historiens » vous arrangent la réponse poivrée de Duperré à cette sauce : « *Coule si tu peux, mais je n'amène pas !* » Connu ! c'est le pendant de la phrase à la bonbonnière. Toute la tradition krohedique s'insurge contre une pareille falsification, et la vraisemblance aussi.

BLEIMOR.

(1) Nous ignorons comment Bleimor fait pour prononcer le mot en trois syllabes, mais nous ne voulons pas le chicaner.
A. F.

Poneys d'Ouessant et d'Islande

(V. Poneys d'Ouessant, V, 158)

La race des chevaux nains d'Ouessant est éteinte. Le docteur Th. Caradec le constate dans *Autour des Iles Bretonnes* (p. 91) où il parle des « charmants petits chevaux noirs de race arabe et que l'Etat a laissé s'éteindre. » Étaient-ils de *race arabe*, et comment les avait-on importés à Quessant ? Le Dr Caradec néglige de s'expliquer là-dessus. Mais il cite un document curieux trouvé par lui dans les archives d'Ouessant, et qui prouve du moins la renommée des poneys Ouessantins. C'est une lettre du Conseiller d'Etat, Préfet Maritime de Brest, au Commissaire maritime du Conquet :

Marine.

Brest, le 23 prairial, an XI de la République.

Citoyen,

Madame Bonaparte m'ayant demandé de lui procurer deux petits chevaux d'Ouessant, je ne crois pouvoir mieux m'adresser qu'à vous pour les avoir. Veuillez je vous prie envoyer quelqu'un dans l'isle qui puisse en faire l'emplette, qu'on les choisisse jolis, de 2 à 3 ans au moins et de 7 à 8 ans au plus. Je paierai tous les frais qui (sic) occasionnera ce que vous m'aurez fait connaître.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. CAFFARILLIE.

Je suppose que *Caffarillie* est là pour *Caffarelli*.

Si les petits chevaux d'Ouessant sont maintenant disparus, nous possédons dans la région maritime des C.-du-N. une race de chevaux peu ordinaire : ce sont des chevaux d'Islande. Ils nous sont apportés par les Terre-Neuvas. Plusieurs familles d'Islandais en possèdent déjà. J'ai eu la curiosité d'aller voir ces chevaux à Pleumeur-Gautier et de demander à leur sujet quelques renseignements. Il est, paraît-il, assez difficile de les acclimater chez nous ; c'est, je crois, le changement de nourriture qui leur est fatal (surtout si les bêtes ont un certain âge) et le transport sur les goélettes, où l'on manque de nourriture pour ces bêtes.

En Islande on les nourrit de goémons et de lichens ; en France, d'avoine, de foin et de plantes poussant sur le bord de la mer.

Ils coûtent en Islande de 50 à 75 francs ; on paie pour eux 25 fr. à la Douane française.

Ce sont des petits poneys hauts d'un mètre environ, ayant la robe de couleur foncée et à poil long. On est obligé de les tondre comme nos moutons, une fois par an. Ils sont doux et ont de grandes qualités d'endurance.

DEN-M. KÉRAMBRUN.

La Corn-Hirlaz



Voici un document curieux qu'on nous envoie du pays de Galles. C'est une photographie de l'Eisteddfod de Cardiff, de celle où solennellement, à une minute historique, furent renouées les relations des deux Bretagnes. Le Goffic a donné dans *L'Amé Bretonne* (II, 219) et on trouvera dans le F. B. (V, Index) les noms des promoteurs qui en 1899 franchirent le détroit, se cotisèrent pour présenter à l'archi-druide Hwfa-Mon le glaive du mariage celtique, reçurent entre les douze pierres le titre de barde ou d'ovate. De ces promoteurs 3 sont morts ; le député Riou, Bourgault-Ducoudray, Jean Le Fustec. 7 au moins passent pour morts ; ce sont : MM. Anatole Le Braz, Ch. Le Goffic, Léon Durocher, Le Gonidec de Traissan, Em. Cloarec, René Grivart de Kerstrat, Em. Hamonic, dont les noms ne figurèrent pas sur la liste des invités de la municipalité nantaise, lors des fêtes galloises de Nantes. Yves Berthou les salua implicitement lorsqu'un banquet qui suivit le Gorsedd il déclara : « Les rencontres de Cardiff en 1899, de St-Brieuc en 1867, d'Abergavenny en 1888, sont relatées sur les tablettes de l'Histoire. »

Ce cliché représente la cérémonie de la Corn-Hirlaz (Gorsedd gallois, Eisteddfod de Cardiff). L'archi-druide Hwfa-Mon officie sur le dolmen.

St-Michel et les Celtes

V. Index

Reproduisant de curieuses remarques faites par W. Mackay (*An Deo Ghreine*), à propos de nombreuses églises dédiées à St-Michel dans les pays celtiques, P. Rio demande quels sont ou ont été, plus particulièrement en Bretagne, les sanctuaires consacrés à

St-Michel. Voici pour le Finistère :

1^o *Paroisses* : Anciennement : une paroisse de Quimperlé. Actuellement : la ville de Lesneven. — 2^o *Prieurés* : Locmikaël ou Le Moustoir (dans la paroisse d'Elliant). — *Chapelles* : St-Michel de Douarnenez, de Plougnerneau, de Brasparts, de Plogoff.

Enfin une quarantaine d'églises ou chapelles, dans le Finistère, ont des statues ou images de St-Michel (V. à ce sujet : *Recherches sur le culte St-Michel dans le Diocèse de Quimper et de Léon* par le Chanoine Peyron).
Daniel BERNARD.

Rues de La Bretonnerie

Je fus ces jours-ci à Orléans : il y a, allant à la cathédrale, une longue et grande rue, où se trouve le tribunal, qui porte le nom de *Rue de La Bretonnerie*.

Il serait intéressant de savoir : depuis quand cette rue porte ce nom, et quel rôle les Bretons jouèrent à Orléans (on sait qu'en 1277 Yves Héloüry y étudiait le droit).

On pourrait d'ailleurs, élargissant la question, se demander quelles sont les villes de France qui possèdent une « rue de La Bretonnerie. » En relisant mes brochures concernant le Pardon de Montfort-l'Amaury, je lis cette péroraison du maître traditionniste Paul Sébillot, qui présidait le Pardon de 1900 : « Permettez-moi, en terminant, de m'adresser à la municipalité et de formuler un vœu qui n'a rien d'excessif et qui ne dérangerait pas l'équilibre de son budget. L'une de vos rues, qui se nomme aujourd'hui la Rue des Tours, s'appelait autrefois la Rue de La Bretonnerie. Si vous lui rendiez son ancien nom, vous consacreriez dans votre cité le souvenir des Bretons qui y vinrent jadis et celui des Bretons d'aujourd'hui qui sont vos hôtes. » La municipalité d'alors jura solennellement d'exaucer ce vœu, qui depuis dix ans reste stérile. L'intelligent Maire actuel, M. Brault, qui a donné aux Montfortois une Avenue de la Reine Anne, ne rendra-t-il pas la Rue de La Bretonnerie aux Bretons ?
Félix LORIN.

(Présid. de la Soc. Arch. de Rambouillet).

Gale de transmission

V. Questions (V, 157)

Je découvre dans le *Musée des Familles* (de Mai 1847) une relation de Pitre-Chevalier qui a pour titre : *Voyage en Bretagne. — Le Morbihan*. D'un chapitre dédié à Pouillon-Boblaye, député de Pontivy, je détache ces lignes : « Le territoire du Faouët et celui de Gourin nous remirent sous les yeux les désolants tableaux que nous avaient offerts les environs de Pontivy : les chaumières empestées de fumier, les hommes et les bêtes couchés ensemble, les intérieurs sauvages, pleins d'enfants demi-nus, idiots, malingres et galeux, les lits de paille, d'avoine infecte, les draps de fil d'étoupe et de chanvre pourri... »

J'abrège la citation, que mes amis Le Mouroux et J. Forges trouveront pénible pour leur amour-propre morbihannais, mais qui prouve que les contemporains du sous-lieutenant Castellane transmirent fidèlement leurs affections aux contemporains du député Pouillon-Boblaye.
Pierre LAURENT.

Kerjean et Laubardemont

Dans le 3^e Tome de *L'Âme Bretonne* Ch. Le Goffic consacre des pages curieuses à un Barbier de Kerjean, Joseph-Sébastien, qui épousa une Marie-Martin de Laubardemont. Cette Laubardemont, qui mena « la vie la plus scandaleuse », aurait-elle un lien de parenté avec le terrible auxiliaire de Richelieu?... Ch. Le Goffic nous communique une lettre de M. Fr. Saulnier. L'érudit magistrat lui écrit de Kerch'leuz en Guipavas :

Vous vous demandez si Marie Martin de Laubardemont, femme de Joseph Barbier, se rattachait par un lien de parenté « au trop célèbre » magistrat. Je suis porté à croire qu'elle était sa fille. Dans un cahier de notes extraites des vieux registres paroissiaux de Paris (que j'ai apporté ici) je trouve en St-André-des-Arcs à la date du 1^{er} avril 1659 le mariage de Messire Pierre Martin, chevalier, sgr baron de Laubardemont et autres lieux, fils de feu Jean-Martin de Laubardemont, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et de feue Eléonore Fourré de Dampierre, avec Françoise Legros, veuve de Jean de Bragelonne (ancien conseiller au Parlement de Bretagne). Ce Jean Martin de Laubardemont, maître des requêtes, n'est pas autre, j'imagine, que le farouche magistrat si célèbre. Or j'ai noté que ce mariage a été solennisé en présence « de dame Marie Martin, femme de M. le marquis de Querjean. » Celle-ci était probablement la sœur du marié.

La Langue Bretonne sous la Révolution

La question de la langue bretonne a été soulevée à nouveau ces temps derniers. La lettre suivante, que j'ai découverte dans les archives de la municipalité de Pontivy, intéressera certainement les lecteurs du *Fureteur Breton* :

Pontivy, 7 Septembre 1793, l'an 2^e de la République française.
Citoyens,

Le Directoire me charge de vous prévenir qu'il va s'ouvrir à Vannes un concours pour la place d'un traducteur des décrets en Langue bretonne. Les appointemens de celui qui la remplira seront de 1500 fr. Il aura sous lui un copiste aux appointemens de 600 fr. Vous voudrez bien prévenir de ce concours les administrés de votre ressort. Ils viendront s'inscrire au directoire du district. La liste des prétendans sera renvoyée à Vannes et ils seront prévenus du jour où le concours aura lieu.

Le procureur syndic du district de Pontivy, GUÉPIN.

Cette curieuse lettre se trouve dans les archives municipales de Pontivy (série I, liasse 2).

EM. GILLES.

Au prochain F. B. *Le Roman de Kergrist* de L. Le Guennec, *Le Parrain des Omnibus* de P.-Yves Sébillot, et la suite de *Nos Députés en 1847*.



PERLES ARMORICAINES

† Bleimor se plaint que je l'injurie, par ce qu'il est de l'Ile de « Groah » et que j'écris : « J'aime ce Groachien. » Cette dernière syllabe l'oblige à sortir de son caractère, naturellement calme et serein. Il terminait ainsi une lettre antérieure : « Et puis vous savez, je m'en f... » Cela est, sinon parlementaire, du moins philosophique, d'une philosophie à la Diogène (le Cynique). Diable ! voilà le chien qui reparait. Or Bleimor ne veut être qu'un loup, un peu sanglier, une sorte de *Bleimoroch*... Apprivoisons-nous : c'est encore le meilleur moyen d'être un bon Mab-Rohan.

† Les Bretons les plus spirituels ? Incontestablement les Jaguens. Ainsi s'appellent les indigènes de St-Jacut à qui Paul Sébillot a réservé une place d'honneur dans ses *Joyeuses Histoires de Bretagne* (Fasquelle). Un volume à lire à la mer ! On y apprend à se baigner, sans péril. Il suffit de faire comme les Jaguens. Quand ceux-ci aperçoivent un champ de lin, ils se déshabillent et

nagent à travers, prenant le champ de lin pour « la mé verte et bleuve. » Ils ne risquent pas de se noyer ; ils se piquent seulement lorsqu'ils rencontrent des chardons, destinés aux ânes, et qui se permettent de frôler les Jaguens.

† Le Celtisant Louis Weisse nous envoie une savoureuse coquille détachée du *Pays Breton* (19 juin 1910) : « L'assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne d'Irlande a eu lieu à Belfort, l'une des dernières forteresses de l'orthodoxie calvinienne. » Louis Weisse soupçonne Belfort d'être là pour Belfast, et ajoute spirituellement : « L'auteur de l'article a dû être influencé du fait que Belfort est proche de la Suisse, résidence habituelle de Lionel Radiguet... » Possible ! Il se peut aussi que Belfort ait opté pour l'Irlande depuis que Francfort se trouve en Alsace de par la volonté de Ch. Daniélou (*V. Perles Armoricaïnes*, III, 32).

† Le Goffic ne veut pas que la France ait inventé le cumul. Fort à propos il publie chez Champion la 3^e Série de *L'Amc Bretonne* pour restituer cet honneur à la Bretagne. Le Goffic ressuscite avec une piété attendrie le fondateur du château de Kerjean, Hamon Barbier, chanoine de Léon, Nantes et Cornouaille. Ce Barbier accaparait les plus beaux bénéfices ; il n'en laissait passer aucun qui fût supérieur à 300 livres. A ce point, dit l'Abbé Manet, qu'à son décès il y eut plus de 40 vacances, et que le pape demanda si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour !

† Les élections au Conseil Général nous ont apporté leur contingent de drôleries habituel. A Lorient la politique a inventé de nouvelles étiquettes : il y eut le candidat « radical-nailliste » et le candidat « radical-guieyssiste ». A Rostrenen il y eut mieux : pas de candidat ! Dans certaines communes des C.-du-N. l'enthousiasme des électeurs eut besoin d'être stimulé : à la mairie chaque votant recevait un bon de 20 centimes. Le dérangement vaut bien ça.

† La Bretagne a fourni quelques ministres de l'intérieur (qui frayèrent le chemin à Aristide Briand). Le plus curieux paraît être Corbière (J. de), né près de Rennes, au sujet duquel le Dr Poumiès de La Siboutie conte de piquantes anecdotes dans les *Souvenirs d'un Médecin de Paris* (Plon). Ce Corbière avait une passion : son lit, d'où il fallait l'expulser, son lit où il aurait volontiers passé sa vie, avec ses livres, ses papiers, ses méditations. Un jour qu'on discutait devant lui la canalisation d'une rivière, un ingénieur assura qu'elle ne sortait jamais de son lit. « Elle est bien heureuse ! » s'écria M. de Corbière.

† Nous ne serons pas les derniers à mettre en pratique la réforme de l'orthographe. L'an passé Le Gaulois nous révélait un curieux avis relevé sur la route départementale de Quimper à Beg-Meil, le long des taillis : « Défense de cueillir des noisettes sous peine d'amande ! » A croquer. Aotrou Jupoa.

RÉPONSES

(N'écrire que d'un côté de la feuille. — Renvoyer à l'Index pour les 4 prem. Tomes)

Bouteilles d'Hydromel (V, 158, 184). — Etant écolier, j'ai bu plusieurs fois de l'hydromel, à Cancale. Mais on l'appelait *Chamillard*. Il était fabriqué par M. Louis Dubreuil à la ferme de Valade. Celui-ci l'obtenait de la manière suivante. Il faisait fondre, dans l'eau bouillante, les rayons de cire d'abeilles dont il avait retiré le miel ; la cire flottait à la surface. L'eau, aromatisée de miel et de cire, restait au-dessous ; il la filtrait, la laissait fermenter, et la mettait en bouteilles. Cette liqueur passait pour très capiteuse ; mais je n'en ai jamais éprouvé l'effet, ni aucun de mes amis. Il est vrai que nous n'en usions qu'avec prudence !

J. M.

P. S. — Sur ce sujet le maître, connaisseur, fabricant par excellence, est M. l'Abbé Rémy de Mée, recteur de MÉRILLAC, directeur de « L'Abeille de MÉRILLAC », Président de la Section d'apiculture de l'Association Bretonne.

J. M.

Dans *Le Parler Dolois* (qui vient de paraître chez Champion) on lit, p. 69 : « *Chamillard*, n. m., hydromel. » L'auteur de cet intéressant glossaire, Ch. Lecomte ajoute : « A Rennes : *Chamillard*, cidre chaud et eau-de-vie mêlés ; Norm. : *miolle*, *miollet*. Usité dans les Côtes-du-Nord. » Mais d'où vient ce mot *Chamillard*, qui fut du reste porté par un ministre de Louis XIV ?

ERN. ALT.

Corot en Bretagne (V, 196). — Corot est venu à Mûr de Bretagne (C.-du-N.) voir son ami M. Le Cerf.

H. DU HALGOUET

Le bon peintre Maxime Maufra se trompe. Le père de l'ingénieur Guy Le Bris n'a pas dû recevoir Corot dans le Morbihan. Il habitait quelquefois Pontivy ; mais sa résidence rustique (celle où put séjourner le célèbre paysagiste) était dans les Côtes-du-Nord, à Saint-Guen, je crois (près Mûr).

ROBIC.

Les Sénéchaux de Langonnet (Index). — Cette liste n'a pas dû être établie encore. Pour le faire, il faudrait consulter la fonds de la juridiction de l'abbaye de Langonnet et les cahiers ou liasses concernant les réceptions d'officiers seigneuriaux dans le fonds de la Sénéchaussée de Gourin. Ces deux fonds doivent se trouver aux Archives du Morbihan.

RAYMOND DELAPORTE.

Les Bretons du Conquéran (V, 158). — Le fureteur Kertanouarn trouvera dans Le Baud une liste assez détaillée des auxiliaires que

recruta chez nous le duc de Normandie. Il cite deux des fils puînés d'Eudon de Penthièvre (Alain Le Roux et Brient), le vicomte de Léon, Robert baron de Vitré, Raoul fils de Main baron de Fougères, le fils du sire de Dinan, le sire de Châteaugiron, Raoul de Gaël (Gaël-Montfort), Judicaël de Lohéac, ajoutant « et multitude d'autres barons et chevaliers, et gens de pied et de trait, dont il bailla la conduite au comte Allain son fils surnommé Fergent... » Ceci est une erreur, qu'après Le Baud, D'Argentré, Bouchard, a faite sienne Yves Sébillot. Trévédy a montré qu'Alain dit depuis Fergent était presque enfant en 1066, et qu'on l'a confondu avec un autre Alain, neveu de Guillaume le Bâtard. Comment les Bretons rejoignirent-ils les Normands ? Le Baud dit que leur chef « les mena par mer jusqu'à la bouche de Somme, où Guillaume avait appareillé ses navires et attendait ses amis. »

PEN.

Chateaubriand se considérait, avec une pointe de scepticisme, comme un descendant d'un des compagnons de Guillaume : « Brien I^{er} se trouve à la bataille d'Hastings ; il était fils d'Eudon, comte de Penthièvre... » (*Mémoires d'Outre-Tombe*).

H. MÉNARD.

Manuscrits bretons (V, 197). — Dans le Clocher Breton de Juill. 1910 Yves Berthou (*Le Trégor à travers champs*) conte avec humour comment furent détruits les poèmes manuscrits de son bisaïeul, le meunier Guillou-Pichot : plus de cent cahiers en langue bretonne ! La mère d'Yves Berthou et ses petites amies s'en servirent pour confectionner des coiffes de poupées.

MIL.

Les Armes d'Auray (V, 197). — Les armes d'Auray sont bien, comme les a décrites Léon Durocher, « de gueules à une hermine passante, portant un mantelet d'or herminé de sable, attaché à un collier de même au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or », ce qui les différencie de celles de Vannes, qui sont simplement « de gueules à une hermine passante, portant un mantelet d'hermines, attaché à un collier de même. »

Si l'hermine, en tant que *fourrure*, peut se mettre indifféremment sur les *métaux* ou sur les *émaux*, l'animal, en tant que *figure* héraldique, est considéré comme étant *d'argent*, à moins de spécification contraire, et doit donc être posé seulement sur un émail ; ce serait

donc, en plus d'une erreur touchant le cas particulier des armes d'Auray, une hérésie héraldique que de charger d'une hermine un champ d'argent ou d'or. Mais il arrive souvent dans la pratique que les artistes, sculpteurs ou dessinateurs, qui n'ont pas les mêmes scrupules que les graveurs-héraldistes, omettent de figurer les émaux par les hachures conventionnelles, pour ne pas surcharger l'effet de leur œuvre ; ainsi sans doute aura fait J. Forges, qui doit pourtant bien connaître les armes de sa cité.

MARC LECLERC.

Voici trois versions, un peu diverses, des armes d'Auray :

I. — *De gueules à une hermine au naturel passante d'argent ayant autour du corps une bande où est écrit : A MA VIE, et en chef un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.*
(G. DE SAINT-FARGEAU).

II. — Même lecture sauf ce qui suit remplaçant le tourteau : ... *au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or qui est France.*
(TRAVERSIER).

III. — *De gueules à une hermine passante d'argent couronné d'or, chargée d'une écharpe d'hermine flottant sur les épaules, accompagnée en chef d'un tourteau de France.*
(D'HOZIER).

Cette dernière version a prévalu et est seule employée aujourd'hui, mais toutes trois donnent raison à M. Durocher contre le dessinateur. Et comment imaginer : *D'argent à l'hermine... d'argent?*... Mais le dessinateur n'a-t-il pas eu pour but de donner un schéma, sans tenir compte des émaux et métaux ? Espérons-le !
J. M.

Toile de Reparou (V, 156, 193). — Des *Lettres Patentes* du 28 juin 1780 (art. 17) déclarent : « Dispensons des marques prescrites... les toiles fabriquées en chaîne et en trame avec du fil d'étoupe, du gros ou reparou de lin et de chanvre qui n'auront point été lessivés. » En 1510 le poète Pierre de La Vacherie dit dans son *Gouvernement des trois Estats* : « D'autant que brin vault mieux que reparou, Et le bon fruit que les feuilles et fleurs. » On lit dans les *Comptes du Roi René*, de 1471 : « Trente draps qui sont de brin et de reparou, chacun de deux toiles. » (Lecoy, p. 285).

Le mot est donc français, — à moins qu'il ne soit latin, bas-latin (*Reparum : tela grossior*). Il est presque devenu breton, grâce à Saint-Yves qui portait une chemise de reparou : « Super cilicium autem vel semper, vel per intervalla, gestabat camisiam de tela grossissima, appellata Reparou, gallice scilicet, ut habetur Inquisitione M. S. pro canonizatione ipsius S. Yvonis. » (*Processus de Vita*

S. Yvonis, num. 24, tom. 4, Maii pag. 547).

Reparou s'appliquait d'ailleurs à toute sorte de choses de seconde qualité : « Si l'on fait miche et Réparou, la miche doit peser douze onces largement, et le Réparou qui est fait après doit peser le tiers plus que le pain ou toute sa fleur, c'est à sçavoir vingt-quatre onces. » (In Stat. ann. 1373, tom. 5, Ordinat. reg. Franc. pag. 683, art. 22). En Italie *Riparo* signifiait : rempart. Et c'est peut-être le sens fondamental du mot : la grosse toile est le rempart de la poitrine comme le gros pain est le rempart de l'estomac.
Léon DUROCHER.

Possessions bretonnes des Rohan (V, 197). — Marguerite de Rohan, fille du grand capitaine calviniste, était duchesse de Rohan, comtesse de Porhoet, dame de Blain, Plessé et a.l. en Bretagne. Lorient a pris naissance sur le domaine du fief de la Roche-Moisan qui fut annexé à la Chatellenie de Guéméné en 1571. Je ne vois pas ce qu'aurait possédé Marguerite de Rohan du côté de Lorient.
H.-H.

D'autre part Kerblavet nous adresse cette note complémentaire : « Peut-être dois-je préciser ma question. Un document du XVII^e siècle montre la Duchesse de Rohan avec ses filles au bord de la mer (vers 1660). On ne dit pas où. J'ai pensé que c'était dans une de ses possessions. Peut-être n'était-elle qu'invitée. Quelles étaient ses relations au bord de la mer ? »

Letourneau et Kervodiès (V, 117, 152, 194). — Voici l'acte de naissance du D^r Letourneau :

Letourneau (Charles-Jean-Marie), né à Auray le 23 sept. 1831, à 8 h. du soir, fils légitime de Letourneau (Michel-Jean), marchand-fripier, et de Cosson de Kervodiès (Aglaire-Marie-Jacquette), son épouse...

1^{er} témoin : Lhomme (Charles-Jean), âgé de 32 ans, fripier. 2^e témoin : Le Cloïrec (Barnabé), âgé de 40 ans, catelier...

Comment Ch. Letourneau prit-il ensuite le nom du « 1^{er} témoin » ?.. (Le père Bagousse, vieux secrétaire de mairie, qui a connu Ch. Letourneau, me déclare : « Nous ne l'appelions jamais que Lhomme. ») Le père Letourneau, dit-on, partit à Paris, laissant sa femme et son fils à son domestique. M^{me} Letourneau devint M^{me} Lhomme (comme l'indique sa tombe). Mais je ne m'explique pas que les registres de l'état-civil aient permis à Ch. Letourneau de devenir au Collège de Vannes « l'élève Lhomme », dont parle le professeur Allanic... Il est déjà assez étrange de voir une Cosson de Kervodiès épouser successivement deux fripiers.
KERLOCH.

Le Combat des Dix (V, 175). — M. de L'Estourbeillon avait parlé au Dîner du F. B. du « Combat des Treize ». Je m'apprêtais à rectifier; mais M. de L'Estourbeillon a pris les devants. J'aurai du moins le plaisir de lui apprendre le nom d'un des nôtres. Le dessinateur Mathurin Méheut me signale en effet la page 157 des *Côtes-du-Nord* de Gaultier du Mottay. Je lis : « *Lamballe*. . . patrie d'Alain Chiquet, qui prit part, en 1376, à Rome, au *Combat des Dix*, dans lequel 10 Bretons vainquirent 10 Allemands. » Du Mottay indique la date de 1376 (M. de L'Estourbeillon dit : 1375).

ROS-COFF.

V. plus haut : *Les Dix à Rome*.

La Brouette à Pelo (V, 118, 151, 194). — Dans les C.-du-N. (région lannionnaise) on dit *palott* pour dire : lourdaud (ce terme est fréquemment appliqué aux cultivateurs). Le *Palott* des Côtes-du-Nord ne serait-il point parent du *Pelo* morbihannais ?

CAPTAIN DUCH.

Je flaire quelque énorme confusion. L'autre jour, dans un banquet où l'on fêtait la victoire législative du Duc de Rohan, un convive enthousiaste s'est écrié : « A bas Pelo ! » Dans l'esprit de ce convive *Pelo* ne pouvait être le Duc de Rohan, mais au contraire un de ses ennemis. Il serait plaisant qu'un sobriquet dirigé d'abord contre un ennemi du Duc de Rohan, se soit postérieurement, par suite de quelque méprise populaire, appliquée au duc lui-même. Je le croirais d'autant plus volontiers que le Duc de Rohan ne s'appelle pas Pierre, et que Pierre = Pelo.

DARMEI.

Au prochain F. B. Réponses de J. Berthier et de Coët-Méhan.

Étymologie de Groix (Index et V; 488, 490). — M. Josse va être frappé d'épatement. Il a peut-être mis le doigt dans l'œil de la vraie étymologie du nom de l'île en me traitant, entre josseries bimensuelles de *Groe-nlandais*. Il est possible que *Groe* soit un mot d'origine scandinave, comme *Groenland*, *Feroe*, etc. Deux remarques pourraient appuyer cette explication : 1° C'est en 1037 seulement, après les invasions scandinaves, qu'on trouve le nom de *Groe* appliqué à l'île : 2° La sépulture scandinave découverte à Groix en 1906 indique, par les objets divers qu'on y recueillit, un séjour de Northmans dans l'île au IX^e siècle (*La sépulture scandinave à barque du Cruguel*, par P. du Chatelier et Le Pontois, Quimper, Cotonne,

1908). Que M. Josse pourtant ne se hâte pas trop de me proclamer fils de pirates ! Avant le IX^e siècle le radical *Groe* avait servi à former des noms bretons : *Groekin*, *Groegon* (Loth, *Annales de Bret.*, t. II, p. 389 et 541).

Pour revenir à la *Groah* objet des amours rétrospectives et passionnées de M. Josse, deux raisons rendent douteuse cette étymologie : l'absence de l'article (du calme, Aotrou Judoc !) au XI^e siècle déjà, et la chute sans exemple de l'h finale forte : « J'emprunte *Enez er grouach* à Ogée et à Souvestre », écrit M. Josse. Souvestre, je veux bien, quoique son « île de l'Océan » à collège de druidesses ait toutes chances d'être Sein. Mais Ogée n'a jamais fait venir Groix de *Groah* (Ogée fait venir Groix de *groh*, grotte, étymologie qui a exactement la même valeur que *groah*) ; ce sont ses éditeurs de 1843 qui l'ajoutent en note, se basant sur d'improbables antiquaires dont je voudrais bien qu'on me dise le nom et les raisons. Quiconque a lu M. Loth sait d'ailleurs ce qu'il faut penser de la science étymologique des antiquaires de 1843.

Un dernier... aboiement. J'accorde que la *Vieille* puisse être tout ce que voudra M. Josse : servante de curé, sorcière, etc. Mais je ne puis à mon grand regret lui concéder que, même en breton, le singulier équivaille au pluriel. Enfin *Groah* est aussi le nom d'un gros poisson jaune, en français *Vieille*, et les Groisillons font de la soupe épatante avec. C'est peut-être le *Poisson d'or* (vous êtes orfèvre, M. Josse !) du roman de Féval sur Groix. En tout cas, pour démontrer à M. Josse que les jongleries d'adjectifs barbares ne me dérangent pas l'estomac, et que *Bleimor* n'a pas de dérivé (la dérive, c'est pour les terriens !) même et surtout pour qualifier la haine (!) qu'il paraît si fâché de me voir lui porter, à mon prochain voyage à Groix j'aurai l'honneur de l'inviter à dîner. Nous mangerons une pantagruélique cotriade de *groah* cuite sur des bouses de vaches...

BLEIMOR.

N. B. — Nous arrêtons sur les « bouses de vaches » une Réponse que nous avons déjà dû alléger de quelques intempérances inutiles et dangereuses : on n'attaque pas des tiers impunément. Notre sympathique collaborateur nous saura gré de lui avoir épargné (ainsi qu'à nous) les suites de boutades excessives et injustifiées. Nous supplions Bleimor de rester l'excellent fureteur dont on apprécie le traditionalisme ardent et la verve bourru, quand celle-ci n'affecte pas le mépris du Gode et le dédain de convenances qui font partie des traditions de la bonne compagnie.

AN F.

QUESTIONS

(N°écrite que d'un côté de la feuille)

Familles Bretonnes : Jean de Ranconnet. — Pourrais-je obtenir des renseignements sur l'origine bretonne de *Jean de Ranconnet*, bisaïeul d'AIMAR de Ranconnet, fameux érudit et président au Parlement de Paris, mort à la Bastille en 1559 ?

Jean de Ranconnet vint en France avec Jean V de Bretagne vers 1440 et était déjà établi dans le Périgord en 1444 (*Nobiliaire universel de France*, 1818, t. XIV, p. 222, Article Fouchebœuf). Un Ranconnet de Boessy était en 1465 capitaine de la garde des 40 archers du Duc François II (Archives de la Loire). Antoine de Ranconnet et Louis-René de Ranconnet, M^{rs} d'Escoire, C^{te} de Noyan, furent, dans la suite, de nouveau possessionnés en Bretagne au XVIII^e siècle. Ils étaient seigneurs de la grande seigneurie de la Mancellière près Dol, de la Roche Guéhenneq, Kervenô et autres terres.

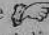
Le soussigné destine soixante francs à celui qui voudra bien lui fournir des dates précises sur les *parents* du dit Jean de Ranconnet et leur *domicile*.

Eug. DE RANCONNET (Voiosca, Istrie, Autriche).

Les « habits carrés ». — En l'An V un Breton de passage à Paris envoi à un de ses amis d'Ille-et-Vilaine les nouvelles qui circulent dans la capitale et lui annonce « qu'on travaille joliment les habits carrés. » Que sont ces « habits carrés » qui méritaient d'intéresser les gens d'I.-et-V., et pourquoi cette désignation ? P. DELARUE.

Ile et Chapelle de St-Gildas. — Le fureteur An Teskaouer vient, me dit-on, d'être le héros d'une plaisante aventure. Dans l'île de St-Gildas (en Penvénan, C.-du-N.) il y a une chapelle vers laquelle jadis on menait les chevaux pour leur faire manger des pains ayant touché le pied de la statue du saint (remède contre maladies éventuelles). An Teskaouer voulut visiter cette chapelle ; on le mit à la porte de l'île. Le visiteur protesta, contestant la propriété de la chapelle à celui qui l'expulsait. Le farouche propriétaire aurait répliqué : « C'est vrai, la chapelle ne m'appartient pas ; mais l'île m'appartient, et j'en interdis l'accès... »

A qui appartient l'île de St-Gildas, à qui la chapelle ? Si la chapelle et l'île ont des propriétaires différents, est-il nécessaire, pour rendre visite à St-Gildas, d'aborder sa chapelle en aéroplane ? MARC'H.

L' « Homme Secret ». — Si Rohu a trahi (ce que je croirais assez et ce que nous prouvera certainement un jour, je veux l'espérer, M. l'abbé Le Falher), il eut assurément des émules. A la fin de l'An VII, Denoual, alors commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale des C.-du-N., avait chargé le commissaire près l'administration municipale du canton d'Hénaubihen de traiter avec un chef chouan pour en faire un espion. Ces pourparlers eurent un résultat, et le chouan en question fut chargé de diverses missions dans cette même région d'Hénaubihen. Dans sa correspondance, Denoual le désigne par ce signe  qui pourrait aussi bien représenter une main qu'un B très enjolivé. Ailleurs il l'appelle *l'homme secret*. Il faut croire d'ailleurs qu'il n'a pas une confiance excessive en cet agent, puisqu'il recommande au commissaire de Hénaubihen de le surveiller.

Le nom de cet « homme secret » (dont la trahison ne fait aucun doute) ? LÉON DUBREUIL.

Cadet Rousselle à Rennes. — Une discussion s'est élevée à propos de Cadet Rousselle, ou plutôt de sa maison, qu'on assure « avoir été retrouvée à Rennes, dans un état assez misérable... » Où se trouve, à Rennes, la prétendue maison, et sur quoi se base-t-on pour relever, au bord de la Vilaine, des traces de Cadet Rousselle ? B. GUILL.

La Table Ronde à Pierrefonds. — Au château de Pierrefonds, sur la première plate-forme on visite « la salle des Chevaliers de la Table-Ronde ». Cheminée décorée d'un arbre généalogique ayant pour souche le roi Arthur et pour ramification les Preux de la Table-Ronde. Comment s'explique la présence dans ce château de l'Oïse d'Arthur et de ses chevaliers ? VIATOR.

La Poste à Saint-Brieuc. — Question briochine :

A. — A quelle date ont été établis à Saint-Brieuc : 1^o Le Relais de la Poste aux chevaux ; 2^o Le Bureau de la Poste aux lettres ?

B. — Quels furent pour la période antérieure à 1830 et pour cette localité : 1^o Les maîtres de la Poste aux chevaux ; 2^o Les Directeurs de la Poste aux lettres ; 3^o les locaux successivement occupés par chacun d'eux ? KERBRUC.

Projet Beauquier. — En quoi consiste-t-il exactement, et sur quoi se base l'éminent traditionniste pour réclamer la scission de la Bretagne ?

ANSER

Tapisseries de Morlaix. — Qu'est-ce que les deux « grandes tapisseries de Morlaix » brûlées à l'Exposit. de Bruxelles ?

TAN.

L'Aventure de Tinténia. — Dans son excellent ouvrage *Armand de Chateaubriand* (Perrin édit.) E. Herpin écrit (p. 62) : « ... A ce poste fut nommé le jeune chevalier de Tinténia, qu'une aventure galante avait obligé, vers la fin de l'Ancien Régime, à quitter la marine royale. » Quelle est cette aventure ? Où pourrais-je trouver des détails à ce sujet ?

J. SEY.

Un Rohan hôtelier. — Dans *Par les Champs et par les Grèves*, relation de voyage qui date de 1847, Gustave Flaubert écrit : « A Quiberon nous déjeunâmes chez le vieux Rohan Belle-Isle qui tient l'hôtel Penthièvre. Ce gentilhomme était nu-pieds dans ses savates, vu la chaleur, et trinquait avec un maçon, ce qui ne l'empêche pas d'être le descendant d'une des premières familles d'Europe ; un noble de vieille race ! un vrai noble, vive Dieu ! qui nous a tout de suite fait cuire des homards et s'est mis à nous battre des bifsteaks. » Quel est ce Rohan qui tenait hôtel à Quiberon sous le règne de Louis-Philippe ?

R. GRIVART.

Familles bretonnes : Les Champagny. — Champagny (J.-B. Nom-père de), duc de Cadore, naquit à Roanne (Loire) en 1756. A quelle époque, et dans quelles circonstances, les Champagny s'implantèrent-ils en Bretagne, où, au cours du XIX^e siècle, on les trouve à la fois dans le Morbihan, le Finistère et les C.-du-N ?

P. F.-L.

Vaches à pis rouge. — On a beaucoup remarqué à Paris les « vaches à pis rouge » exposées par le Docteur Aurégan (de Lannion), à qui fut décernée la Médaille d'or et à qui le gouvernement péruvien acheta, six cents francs pièce, quelques veaux des bêtes primées. Ces « vaches à pis rouge », petites et très abondantes en lait, sont-elles (je l'ai entendu dire) une « race bretonne reconstituée » ?

B. NIVET.



GESTA ET LEGENDA

‡ Mort du compositeur Bourgault-Ducoudray (laisse un *Michel Colomb* inédit), et de D. Tempier, archiviste des C. du N. depuis 37 ans (publia dans les Mém. de la Soc. d'Emul. des C. du N., XXVI, 210, XXVII, 21, XXVIII, 61, XXX, 110, la *Corresp. des députés des C. du N. aux Etats Gén., à la Constituante, à la Législative, à la Convention* ; a revu le texte du procès de canonisation de St-Yves, s'était chargé de revoir celui du procès de béatification de Charles de Blois ; fonda en 1884 la *Revue des archiv. histor. des C. du N.*) — En démolissant la vieille église de Locquénoyé on découvre 150 squelettes (sur trois rangs, pieds tournés vers l'autel). — Acquis par M. Logéou dans une vente mobilière au château de Cree'hguen, le carrosse de gala de Mgr de Quélen (armoiries avec devise : *Deus pastor meus*) devient le char funèbre de Perros-Guirec. — L'avocat-général Corentin-Guyho (anc. député du Finist.) annonce qu'il lèguera au barreau de Paris son manoir de Ros-Braz (près Quimperlé). — Dispersion, par les enchères, du musée de « l'Ermite de Rothéneuf » (l'abbé Fouré, le sculpt. de rochers).

‡ Fêtes de Nantes : Exposit. de peinture (Maufray, méd. d'honneur ; Jos Parker, J. Forges, Ch. Rivière, méd. d'or ; Duvanel, méd. d'argent), Théâtre Breton (chanteur Nucelly ; chansonniers Th. Botrel, Yann Nibor, Yves Le Stang), Réception des Gallois (maires de Cardiff, de Neath, de Swansea ; le barde Eos Dar chante la Marseillaise), Gorsedd gallois-breton (archidr. Dyfed, gd dr. Kaledwoul'h, barde Taldir ; J. Pohier reçu barde), Cour d'Amour au château, Concours de poésie celt. (prix : Yvon Croq, Ch. Gwennou, Bernard Potr ar Chap). — Fréd. Plessis est nommé Docteur honor. de l'Univ. de Glasgow (pour son *Hist. de la poésie latine*) ; Georges Dottin est nommé à la chaire de Grec (Faculté de Rennes).

‡ Le projet du député Ch. Beauquier scinde en deux la Bretagne (Nantes, Rennes). — Le Dr Le Fur organise des « trains du Breton de Paris ». — 1^{er} Dîner des « C. du N. à Paris » (toasts du Dr Le Fur, de Le Mault, de J. Surcouf, excuses du présid. Le Goffic). — Fondation d'une Soc. Amic. des Bretons de Tunisie (Ferryville, Robin secrét.). — Pardon des Fleurs de Pommier, à St-Méen (Th. Botrel). — Au Guildo centenaire de Maurice de Guérin : pèlerinage au Val, organisé par H. de La Blanchardière (pet. fils. d'Hipp. de La Morvonnais) et Abel Lefranc (auteur du bel ouvrage : *Maurice de Guérin*). — Le prochain Congrès de l'U. R. B. se tiendra à Châteauneuf-du-Faou (26 août au 1^{er} sept.), celui de l'Assoc. Bret. à Clisson (12 au 17 sept.). — M^{me} Mosher inaugurerà la « pierre mémoriale » de Marc'harit Fulup à Pluzunet le 11 sep. — Vitre décide l'érection d'une statue à M^{me} de Sévigné. Dom LOMNET.

‡ La 3^e Série de *L'Amc Bretonne* vient de paraître chez Champion. Digne des deux premières, elle apporte, avec des chapitres documentés sur Kerjean, le Mont St-Michel, Marion du Faouet, Clémence Royer, Perrinaic, de piquants

souvenirs sur le vieux Lannion. Cette 3^e Série en appelle d'autres. *L'Âme Bretonne* de Ch. Le Goffic étant les Causeries du Lundi d'un S^{te} Beuve armoricain. — Dans sa préface Le Goffic répond à la préface écrite par Léon Barracand en tête d'un excellent livre: *Le Vieux Dauphiné* (N. Libr. Nat.), que les régionalistes liront avec fruit. — Le Rennais Henri Clouard se déracine pour étudier Maurice Barrès, à qui il consacre une plaquette pleine de fins aperçus (*La « Cocarde de Barrès »*, N. Libr. Nat.). — *Versailles Royal* de Fennebresque nous ramène en Bretagne, par le Grand Canal, sur lequel manœuvraient beaucoup de marins bretons, et de Vénitiens qui devinrent Bretons, comme les Justi, ancêtres maternels de Le Goffic. Ouvrage d'un vif intérêt (Champion). — *Les Corsaires patriotes* d'Augustin Billot ressuscitent le Nantes de Carrier. Récit poignant sur lequel se détachent les figures pittoresques de Clinoc et du chevalier de Kerguelen (Sansot éd.)

† La Renaissance du Livre (Gillequin) publie une précieuse traduction de *Tristan et Iseult*, le roman de la Table Ronde composé par Thomas au XII^e siècle (fragm. de Cambridge, de Turin, etc). Dans la même collection *Le Roman de Renart*, le *Roman de la Rose* et *Les Chroniqueurs français* (Villehardouin, Froissart, Joinville, Commines). — La Libr. Ch. Delagrave, à qui nous devons les *Contes du soleil et de la brume* d'Anat. Le Braz, et *Les Poètes du Terroir* (où la Bretagne tient une place prépondérante), nous offre les *Œuvres choisies* de Brizeux, recueil habilement établi par Léo Le Bourgo, dr ès lettres, qui a écrit la préface (ce recueil contient *Venise*, fragments d'un livre de voyage qui parurent dans le Rev. des Deux-M. de 1833).

† « On y rencontre les locutions les plus savoureuses, les comparaisons les plus piquantes, les métaphores les plus énergiques, l'image entière de la vie populaire », dit très justement F. Duine à propos du *Parler Dolois*, étude et glossaire des patois comparés de l'arrt de St-Malo (Ch. Lecomte, Champion éd.). — A la même libr. la 2^e édition du *Breton en 40 leçons* de F. Vallée (grammaire excellente rédigée par un celtologue excellent), et une édition revue des *Instructions élémentaires et techniques* pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque, par le regretté Léopold Delisle. — Le 8^e fascicule du *Finistère Pittoresque* de G. Toscer (Kaigre, Brest) nous promène doctement à travers Quimperlé, Arzanno, St-Maurice de Carnoët. — Lire dans la Revue Critique la suite de l'*Enquête* du C^{te} de Lantivy (résurrection des Etats de Bretagne).

Tad LUNEDOU.

Adresser les livres au Délégué du Comité, à Trégastel (C.-du-N.) du 30 Juin au 20 octobre.

Le Gérant : M. LE DAULT.

Bibliothèque du F. B. (99, Boulev. Brune, PARIS, XIV^e A.)

| | |
|--|----------|
| ALLANIC (J.) : <i>Le Prisonnier de la Tour d'Elven</i> | 2 fr. 50 |
| DAVAUGOUR (Simon) : <i>Les Fronts lëtus</i> | 2 » |
| DAYOT (Armand) : <i>Louis XIV</i> , Album historique (20 fasc. à 0 fr. 60) | |
| DUBREUIL (Léon) : <i>La Révolution dans les Côtes-du-Nord</i> | 3 50 |
| DUHAMEL (Maurice) : <i>Kanaouennou T'adur</i> | 3 » |
| DUROCHER (Léon) : <i>Chansons de La-Haut et de La-Bas</i> (avec chant) | 3 50 |
| — <i>Binious et Tambourins</i> (illust. d'A. Léofanti) .. | 1 » |
| — <i>Auray</i> (illustrat. de J. Forges) | 0 50 |
| HALGOUET (V ^{ie} du) : <i>Roues de fortune</i> | 2 » |
| HÉMON (P.) : <i>St-Yves de Vérité</i> | 2 » |
| LE BRAZ (Anat.) : <i>Le Théâtre Celtique</i> | 3 50 |
| — <i>Au pays d'exil de Châteaubriand</i> | 3 50 |
| LE MOY (A.) : <i>Le Parlem. de Bret. au XVIII^e s.</i> | 10 » |
| — <i>Remontrances du Parlement (XVIII^e s.)</i> | 5 » |
| LEFRANC (Abel) : <i>Maurice de Guérim</i> | 5 » |
| LE GOFFIC (Ch.) : <i>L'Âme Bretonne</i> (3 Séries); chaque | 3 50 |
| — <i>La Double Confession</i> | 3 50 |
| — <i>La Littérat. française au XIX^e s.</i> | 1 75 |
| LORÉDAN (J.) : <i>Marion du Faouët</i> | 5 » |
| POHIER (J.) : <i>Armor</i> (Album lyrique) | 5 » |
| SEBILLOT (Paul) : <i>Joyeuses histoires de Bretagne</i> | 3 50 |
| SEBILLOT (P.-Yves) : <i>Le dernier duc de Bretagne</i> | 1 50 |
| VICAIRE (Gabriel) : <i>Au pays des ajoncs</i> | 3 50 |

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, 5, rue Saint-Simon, Paris (7^e).

La *Polybiblion* qui vient d'entrer dans sa 40^e année, contient deux parties distinctes : La première (Partie littéraire) paraît par fascicules mensuels et forme deux volumes semestriels de près de six cents pages.

La seconde (Partie technique) contient 1^o Une bibliographie méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, avec indication de prix ; 2^o Les sommaires des principales revues françaises et étrangères et ceux des articles littéraires des grands journaux de Paris, de Marseille, de Bruxelles et de Gand.

La partie technique forme, par mois, une livraison et au bout de l'année, un volume de cinq cents à six cents pages.

Prix de l'abonnement : Partie littéraire, pour la France, 15 fr. par an ; pour les pays faisant partie de l'Union des postes, 16 fr.

Partie technique, France 10 fr. ; autres pays, 11 fr.

Les deux parties réunies, France 20 fr. ; autres pays, 22 fr.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, contre 0 fr. 50 en timbres postes.

LA POMME

Société littéraire et artistique fondée en 1877 entre Bretons et Normands

(Bulletin Mensuel : Paris et Départements. 4 Francs.)

Secrét. Général : A. LATOUCHE, 9, Rue Cyrano de Bergerac, Paris

EXPERTISES

On offre à MM. les Notaires le concours d'un Expert de tout repos, exerçant depuis 25 ans tout spécialement pour les objets d'art anciens, tableaux, meubles, tapisseries, bronzes, etc., etc., provenant de successions, litiges, ou en indivisions.

Cet expert n'est pas marchand et n'achète jamais pour son compte personnel, mais si les intéressés désirent réaliser les objets d'art anciens en leur possession, il a une clientèle de riches amateurs et collectionneurs dont il possède toute la confiance à titre d'expert-conseil, qui sont toujours disposés à faire l'acquisition d'objets d'art anciens répondant à leurs goûts et achètent toujours plus cher que les marchands.

Références et garanties de 1^{er} ordre, honoraires modérés. Écrire à M. Paul Vial, 90, avenue Saint-Germain, à Puteaux (Seine).

Renseignements gratuits par correspondance

TRAVAUX D'IMPRESSION

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE

PROSPECTUS ET CIRCULAIRES

Catalogues Industriels, Catalogues de Librairie, etc.

Têtes de Lettres, Factures, Recus, Traités, etc.

CARTES COMMERCIALES

= **LIVRES, BROCHURES, REVUES** =

Journaux Illustrés

Cartes Postales, Portraits artistiques en héliogravure

ÉDITION ORDINAIRE ET ŒUVRES DE GRAND LUXE

S'adresser à **Maurice Le Dault**

24, rue Beaunier, Paris. (XIV^e A.)



ART BRETON



AU CHATEAU DE CAUREL (COTES-DU-NORD)

A. ELY-MONBET

Sculpture, Ferronnerie, Faiences, Broderie, Modelage, Gravures

Exécution de tous travaux: tous les Styles — Documents sur demande

Ech^{es}: Étagère bretonne sculptée. 0,58 × 0,50, franco domicile 19,50, remb^t 16 fr. 50